

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 69

Séance tenue le 6 février 2003, à 13 h 30
Salle de réception Le Danube bleu
1461, route Kennedy nord,
Sainte-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTION	
Mme MARTHE DAIGLE.....	12
M. DENIS LACASSE	19
Mme ISABELLE BREUNE.....	29
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.....	44
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MARTHE DAIGLE.....	47
M. MARIO RODRIGUE.....	58
M. ROBERT LABRECQUE.....	68
M. YVES MERCIER.....	71
M. MARIO TURENNE.....	80
Mme LISE AUDET	89



SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2003
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette quarante-huitième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je m'appelle Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête et d'audiences publiques, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15

Donc nous poursuivons la séance d'hier soir. Déjà deux (2) citoyens étaient inscrits au registre, donc ils ont conservé leur droit de priorité, je les appellerai en premier.

20

Par ailleurs, j'invite tous ceux qui désirent poser des questions à s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Et je vous rappelle qu'à chacune des fois que vous vous présentez devant nous, vous avez droit à deux (2) questions. Par contre, vous avez la possibilité de vous réinscrire à nouveau au registre, si vous avez d'autres questions à nous adresser; ce que l'on souhaite, c'est assurer la meilleure rotation possible des citoyens.

25

Avant de commencer avec vos questions, peut-être vous informer qu'après la pause, nous aurons une présentation de cinq (5) à huit (8) minutes du ministère de l'Environnement sur la rivière Boyer. Et nous commencerons cette séance-ci en faisant l'appel des documents ou des questions laissées en suspens lors d'autres séances.

30

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LA PRÉSIDENTE:

35

Alors je commencerais avec monsieur Sanfaçon, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonjour.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

40

Bonjour madame la Présidente.

Alors nous déposons la présentation du directeur régional Étienne Pouliot, qui a été faite hier. Et nous n'avons pas de réponse de prête pour le moment.

45 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Robitaille.

50

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

55

Suite à une question de monsieur Marquis hier, concernant les plans de ferme, pourquoi on était passé de la méthode plus traditionnelle avec les nouvelles technologies, en fait ce virage-là a été introduit à la Financière, autrefois la Régie, en 1994, et c'était une question d'améliorer la précision et la qualité de l'information qu'on pouvait recueillir, parce qu'à ce moment-là, en utilisant des photos aériennes et le plan de cadastre, on fait une superposition, donc on est sûr des bornes, on est beaucoup plus précis quant à la mesure. Et le logiciel est fait en sorte que quand on arrive dans un terrain assez accidenté ou ayant des accidents, les corrections se font pour donner la superficie la plus juste possible.

60

65 Et ce qu'on me disait, les gens qui utilisaient les méthodes avant, et qu'on comparait, quand on a fait les bancs d'essai, on avait des écarts souvent qui pouvaient aller jusqu'à dix-douze pour cent (10 %-12 %) d'écart.

Et c'est une technologie qui nous permet d'être beaucoup plus rapide et beaucoup plus efficace dans le mesurage.

70

Et un autre élément important, c'est que ça permet aussi de pouvoir transmettre, un producteur a des questions sur tel champ ou des choses du genre, on peut les lui envoyer par fax, et on me disait même qu'éventuellement, on pourrait le faire parvenir par courrier électronique, le plan de ferme où on voit la photo aérienne, le plan de cadastre, donc les numéros de lots et tout ça, et les bornes précises autour des champs.

75

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

80

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

85 Quand vous dites qu'il y a dix-douze pour cent (10 %-12 %) de différence, immédiatement il me vient la question, en plus ou en moins, mais c'est pas ça que je veux savoir; est-ce que c'est en plus précis, est-ce que la méthode est vraiment plus précise?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

90 Effectivement, la méthode est beaucoup plus précise. Parce qu'avant de l'implanter, on a fait des tests, et c'est ça, quand on utilisait le pedomètre et qu'on utilisait l'autre méthode, le pedomètre, des fois dépendamment qui l'utilisait, on n'avait pas la même longueur; et dans le champ, on avait l'impression que la ligne est droite, alors qu'il y a une légère courbe. Et quand on le mesure d'une façon informatique, on est beaucoup plus précis.

95 Et ça nous a convaincus, et la rapidité d'exécution nous a convaincus de passer à cette nouvelle technologie-là, qui est depuis en fait bientôt dix (10) ans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

100 Merci.

Monsieur Gingras, est-ce que vous avez des documents à déposer ou des informations laissées en suspens, pour lesquelles vous avez déjà des réponses?

105 **PAR M. BENOIT GINGRAS:**

Malheureusement, il y a rien de nouveau aujourd'hui. Et désolé de mon retard, j'ai minimisé la poudrerie qui persiste dans les rangs.

110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je vous en prie.

Monsieur Nadeau, est-ce que vous avez des documents à déposer?

115

PAR M. JEAN NADEAU:

Oui, bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

120 Un premier document qui concerne, en fait des données sur les règlements de contrôle intérimaire adoptés par les municipalités régionales de comté.

125 Un deuxième document, qui est le rapport de consultation sur certains problèmes d'application du régime de protection des activités agricoles en zone agricole; c'est le rapport de maître Jules Brière. Et je vous invite à porter une attention au chapitre 5, de même qu'à la conclusion, il y a des éléments intéressants peut-être pour la Commission dans ces chapitres.

130 Et puis un troisième, en fait qui est une réponse à une question qui a été posée, soulevée par monsieur Favreau à La Pocatière, concernant l'obligation qu'on lui faisait de couper des arbres étant donné que ça projetait de l'ombre chez le voisin, etc. Il avait fait état également du fait qu'il était agriculteur biologique.

135 Je sais pas si ça vous intéresse, en fait j'ai des copies de l'article ou des articles en question du Code municipal, et puis en fait, la question était plutôt de savoir, qu'est-ce qui en est au juste de l'avenir de ces articles-là, étant donné qu'on est en refonte du Code municipal.

En fait, ce qu'on m'a dit, c'est qu'on n'avait pas l'intention de retirer ces articles-là, sauf que les choses étant en discussion, on n'avait pas encore de position arrêtée là-dessus.

140 Ceci étant dit, j'ai pris connaissance des articles, et puis j'aurais peut-être quelques commentaires, si vous me le permettez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

145 Certainement.

PAR M. JEAN NADEAU:

150 En fait, c'est peut-être intéressant de garder l'idée derrière les articles en question, qui permet à une personne de trancher un litige entre voisins, mais à la lecture des articles et puis aussi si on met en parallèle ce qu'on a pu entendre au cours des audiences, je voyais au moins peut-être deux (2) problèmes.

155 D'abord, le ministère de l'Agriculture, monsieur Sanfaçon l'a mentionné à plusieurs reprises, a un programme donc pour favoriser l'implantation des haies brise-vent. À mon avis en tout cas, l'article devrait être regardé plus en détail à cet égard-là, parce qu'il risque peut-être d'y avoir contradiction entre l'article en question et puis l'implantation des haies brise-vent.

160 Par ailleurs, les gens de la FAPAQ nous ont mentionné également que l'implantation de haies brise-vent pouvait être intéressante pour, en fait, un peu augmenter la biodiversité dans le milieu agricole. Donc le même problème, si d'un côté on plante des haies brise-vent et de l'autre côté on les coupe, bien, j'ai l'impression qu'il y a comme une contradiction là.

165 Et puis par ailleurs, l'article m'apparaît quand même assez encadrant, dans le sens où il ne laisse pas beaucoup de souplesse à la personne pour juger de l'intervention à faire. Quand on dit qu'on doit couper des arbres, c'est obligatoirement sur cinq mètres (5 m) de largeur, c'est sur toute la longueur du lot également.

170 Alors il y a peut-être place à introduire un peu de jugement pour la personne qui aurait à considérer la chose.

Alors je vous sou mets ça à votre réflexion. Et si vous voulez, je peux déposer les articles.

175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais, oui, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur Trecia, est-ce que vous avez des documents à déposer?

180

PAR M. GUY TRENCIA:

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

185

Non, j'ai pas de documents à déposer en ce moment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Mais vous avez déposé la présentation d'hier?

190

PAR M. GUY TRENCIA:

Oui, ça a été déposé hier.

195

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Alors monsieur Fortin.

200

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui, bonjour. J'en ai un certain nombre.

205

La première concerne une question qui avait été adressée à la Commission concernant les débordements des réseaux municipaux. On avait commenté, la semaine dernière, que quand il arrivait de tels débordements, c'était momentané, c'était de courte durée, que c'était limité dans le temps et dans l'année, et que la charge phosphore que ça impliquait était très minime par rapport à l'ensemble de la problématique.

210

Et le citoyen avait posé une question concernant l'étude de monsieur Gangbazo, qui faisait écho à l'état ou des effets de ces débordements-là, et monsieur Gangbazo est parmi nous mais j'ai demandé à monsieur Patoine de nous résumer très brièvement le résultat de ces études-là, si c'était pris en compte ou si c'était pas pris en compte.

215

J'inviterais monsieur Michel Patoine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

220

Bonjour monsieur Patoine.

PAR M. MICHEL PATOINE:

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

225

La question se rapportait à l'évaluation du pourcentage des apports agricoles, des apports de phosphore de source agricole. On avait mentionné, pour la Nicolet sud-ouest, que les deux tiers (2/3) des apports provenaient des sources agricoles. Cette valeur provenait de l'étude Gangbazo et Babin 2000, qui est déposée, soit BIO56.

230

Alors au tableau 6, on voit aussi des valeurs pour neuf (9) autres bassins versants.

Donc la question était, est-ce que les débordements des réseaux municipaux sont pris en compte dans le bilan simplifié qui sert à calculer les sources agricoles diffuses. La réponse, c'est non, les débordements ne sont pas pris en compte parce que ce serait difficile de les calculer.

235

Par contre, il y a un autre élément important qui n'est pas pris en compte et qui joue dans le sens contraire, qui est une partie du phosphore qui n'est pas mesurée à cause de la façon dont l'échantillonnage est réparti au cours de l'année. Des échantillons d'eau sont prélevés de façon équidistante dans le temps, alors que pour avoir une évaluation précise de la charge, il faudrait avoir un échantillonnage proportionnel au débit.

240

Donc l'échantillonnage qui a été utilisé sous-estime le débit de façon importante, ce qui fait que les débordements sont négligeables, l'effet des débordements est négligeable comparativement à la sous-estimation de la charge.

245

Donc les valeurs, les pourcentages proposés pour les apports agricoles devraient être considérés comme des valeurs minimales.

250

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

255

Est-ce que vous avez des statistiques, puisqu'on parlait des déversements, ce qu'on appelle les surverses, est-ce que vous avez des données statistiques sur le nombre de surverses dans une année.

260

PAR M. MICHEL PATOINE:

Nous n'avons pas fait la recherche, parce que la question avait été adressée au ministère des Affaires municipales.

265 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Je me suis rappelé qu'on avait posé la question et la réponse est pas arrivée encore; la réponse est en cours?

270 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Effectivement, madame la Présidente, on a transmis les demandes de la Commission aux gens de la Direction des infrastructures et d'ailleurs, quand je les croise maintenant dans les corridors, ils me regardent plus, de peur probablement d'avoir d'autres questions!

275

Mais en fait, ils sont en train d'étudier la chose, donc répondre à ces questions-là sur les surverses, sur la performance des systèmes, de même que celle aussi qui avait été posée sur la durée de vie des équipements de traitement.

280 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Ça a donné une petite surverse de travail à vos collègues.

PAR M. JEAN NADEAU:

285

Oui, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

290

Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

295

Oui, j'ai encore plusieurs autres dépôts, ce sera pas long.

300

Vous aviez également demandé quels étaient les coûts d'assainissement industriel, à Drummondville. Donc je vais vous les donner. Donc les coûts assumés par l'ensemble des industries hors CUM, cinq cent cinquante millions (550 M\$); assumés par l'ensemble des industries de la CUM, cent cinquante millions (150 M\$); assumés par les papetières, un milliard (1 MM\$); et assumés par le gouvernement, un milliard (1 MM\$).

305

Ces coûts proviennent d'un bilan qui a été réalisé en 1995, c'est les dernières données à date. C'est un bilan sur les vingt-cinq (25) ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec.

Et là, on se rapproche un petit peu, on est rendu à La Pocatière. Donc à La Pocatière, vous aviez demandé si les terrains de golf étaient soumis à une étude d'évaluation des impacts environnementaux. Donc l'établissement des terrains de golf nécessite des certificats

310 d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, mais ces certificats d'autorisation là sont très détaillés, ça équivaut quasiment à une étude exhaustive.

315 Je vais juste vous en faire la nomenclature. Voyez-vous, on demande, et d'ailleurs je vais déposer la fiche qu'on retrouve sur le site Internet du ministère de l'Environnement, une fiche spécifique à l'analyse des CA concernant les terrains de golf, dans cette fiche on parle de critères de localisation, de description du milieu physique, des milieux fauniques et floristiques, du milieu humain, description du projet, le système d'irrigation et de drainage et les bassins de rétention, la gestion du terrain de golf, l'évaluation des impacts sur la faune, les mesures de contrôle de l'érosion durant les travaux, la surveillance et le suivi et le rapport annuel.

320 C'est tous des critères qui sont détaillés dans la fiche que je vais vous déposer.

325 Vous aviez demandé également si on réalisait des PAEF ou l'équivalent de PAEF. Donc pour des terrains de golf existants, il y a aucune exigence environnementale et aucun contrôle. Cependant pour les nouveaux, les agrandissements de terrain de golf, un rapport annuel de suivi pour les eaux souterraines et de surface est demandé, ainsi qu'un bilan d'utilisation des engrais selon la fiche technique que je vous parle et que je dépose à l'instant.

330 Vous aviez demandé également de déposer le projet de Code de gestion. Et là, comme on parlait des terrains de golf, une des questions, c'était de savoir si dans le cadre de ce projet-là, les terrains de golf auraient des devoirs à réaliser.

335 Aussi, dans les articles 67 et 68 spécifiques aux terrains de golf, on exige, à tous les trois (3) ans, un plan de réduction des pesticides dûment signé par un agronome membre de l'Ordre des agronomes, évidemment.

Et là, je commenterai pas le Code de gestion comme tel, vous avez demandé une copie du projet qui avait été en prépublication cet été, je dépose cette copie.

340 Et évidemment, suite à la réception des mémoires qu'on a reçus durant l'été et qu'on a compilés cet automne, et de la modification, on a réalisé certaines modifications et probablement que le gouvernement, le projet qui serait adopté éventuellement par le gouvernement serait légèrement différent du contenu détaillé. Donc je vais déposer ça.

345 J'avais un autre document à déposer. Bien, madame la Présidente, c'est tout parce que ça va aller pour la rivière Boyer, cet après-midi. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

350 Merci monsieur Fortin.

Alors maintenant qu'on a fait cet appel de documents et de réponses laissées en suspens, on passe à vos questions.

PAR M. PIERRE FORTIN:

355

Excusez-moi, je savais que j'avais quelque chose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

360

Allez-y!

PAR M. PIERRE FORTIN:

365

Parce que je me rapprochais avec une question qui avait été posée hier soir sur la rivière aux Brochets. Et si vous sentez un besoin de complément d'information, il y a monsieur Marc Simoneau, en une minute trente-trois secondes (1:33), qui pourrait alimenter la réflexion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370

Allons-y.

PAR M. MARC SIMONEAU:

375

Madame la Présidente, bonjour, messieurs les Commissaires.

Ça fait référence à la question de monsieur Jean-Denis Morin concernant l'assainissement des eaux et l'évolution de la qualité dans le bassin de la rivière Chaudière. J'ai avec moi quelques exemples pour montrer un peu l'impact de l'assainissement urbain sur un cours d'eau qui est la rivière aux Brochets.

380

On aurait aimé présenter l'information la semaine dernière, mais une panne d'ordinateur m'a empêché de le faire. Donc s'il y avait un intérêt, je pourrais vous montrer les quelques images, si vous le voulez.

385

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allons-y.

PAR M. MARC SIMONEAU:

390

Donc on vous remontre ici à l'écran la carte qui illustre les dix-neuf (19) bassins versants qui ont servi à établir une relation entre la qualité des cours d'eau notamment en lien avec les concentrations de phosphore et la qualité des sols, donc la richesse des sols des bassins versants en phosphore également.

395

Donc j'attire votre attention sur le fait que dans l'étude en question, il y avait deux (2) cours d'eau de la région, la rivière Beauvillage et la rivière Boyer, qui faisaient partie des dix-neuf (19) bassins en question.

400 Maintenant, on remonte ici la courbe avec les deux (2) points qui illustrent respectivement, en rouge la rivière Boyer, et la rivière Beauvillage en bleu. Donc on peut voir, il est possible d'évaluer assez fidèlement la qualité des eaux de ces deux (2) rivières sur la seule base de leur richesse en phosphore, et je parle bien des sols de l'ensemble des bassins versants. Donc une particularité qui concerne ces deux (2) rivières de la région.

405 Maintenant, en ce qui concerne l'impact de l'assainissement des eaux, ici on a l'exemple de la rivière aux Brochets, un sous-bassin si on veut du lac Champlain, et on a la situation qui prévalait avant l'assainissement, le trait noir, la ligne supérieure, alors que le trait inférieur est, en rouge, la situation qui prévaut maintenant après l'assainissement. Donc 1979-92 en noir, 92-410 2001, la deuxième période, après l'assainissement.

Nous avons, sur l'axe vertical, le phosphore total, les concentrations; et nous avons une mesure du débit sur la ligne horizontale.

415 Ce qu'on peut illustrer avec ça, c'est que la réduction la plus importante de concentration, on l'observe habituellement en période d'étiage, durant l'été; c'est là que les ouvrages d'assainissement vont apporter la plus grande correction. Et en été, ce sont les sources majeures qui vont gagner un cours d'eau, parce qu'indépendamment de tout apport par précipitations, il y aura toujours des rejets au niveau du cours d'eau.

420 Donc ce que ça démontre, c'est que pour un même niveau de débit en rivière, une fois qu'on a réduit les charges polluantes à la source, on voit vraiment diminuer de façon assez importante les concentrations. Par contre, à mesure que les débits augmentent en rivière, donc que les phénomènes de ruissellement et d'érosion entrent en action, on peut voir que les concentrations augmentent avec le débit. C'est donc dire qu'il y a un ruissellement important qui vient alimenter la rivière au niveau des apports de phosphore.

C'est un peu la signature classique qu'on retrouve dans les cours d'eau qui comportent une superficie de territoire agricole relativement importante.

430 Si on avait eu une situation avec un rejet urbain majeur, qui avait été l'essentiel de la pollution qui affectait le cours d'eau, on aurait vu une décroissance des concentrations au fur et à mesure que le débit augmente, parce qu'on aurait eu une dilution de cet apport polluant.

435 Donc lorsqu'on voit une situation comme celle qui est illustrée ici, et c'est un peu la situation qu'on pourrait voir pour la rivière Chaudière, la rivière Beauvillage, ça montre très bien l'impact majeur de l'assainissement urbain, et c'est ce qui fait en sorte que présentement, lorsqu'on voit des tendances à long terme qui sont décroissantes au niveau des valeurs de

440 phosphore, c'est très souvent que six (6) ou sept (7) des mois de l'année montrent, lorsqu'on les projette dans le temps de 79 à 2000, une décroissance, une déconcentration dans le temps.

Donc juste pour illustrer l'impact que peuvent avoir des mesures d'assainissement dans un bassin versant agricole.

445 Et ici, on a une évaluation non plus maintenant des concentrations, mais des charges journalières qui sont apportées à la rivière. La situation montre ce qui se passait avant assainissement, donc la période de 79 à 1992, versus 92-2001.

450 On peut voir que la fraction qui est attribuable aux sources urbaines a été réduite, après assainissement, à un minimum. Mais par contre, on peut voir que l'essentiel de la pollution qui continue à affecter le plan d'eau, et on parle ici de pollution diffuse, en général ça inclut le ruissellement naturel de toute la section naturelle du plan d'eau, on peut voir que c'est encore la fraction largement diffuse qui est importante qui domine.

455 Il faut penser qu'en période estivale, on a de faibles concentrations et de faibles débits, donc lorsqu'on fait un bilan de ces apports, ça pèse pas lourd dans la balance pour un bilan annuel, alors que tout le ruissellement qui se produit en période de fort débit va générer, lui, une forte charge. Donc c'est un peu ce qui est illustré ici par la situation de la rivière aux Brochets.

460 Ça complète la présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

465

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Juste un petit détail. Sur votre premier graphique, vos deux (2) lignes, la ligne noire, la ligne rouge, comment se fait-il qu'à un moment donné, la ligne rouge dépasse la ligne noire.

470

PAR M. MARC SIMONEAU:

475 C'est tout simplement, s'il y avait eu des mesures d'assainissement qui avaient permis de diminuer les charges polluantes aussi bien par fort débit, c'est donc dire qu'on aurait réussi à contrôler les apports polluants de sources diffuses, lorsqu'on rejoint les deux (2) courbes, c'est tout simplement qu'à un certain débit maintenant, on a la même composante qui domine le bassin, qui est le ruissellement du territoire, qui vient faire en sorte que maintenant, on confond les deux (2) périodes; que ce soit avant ou après assainissement, on a les mêmes apports massifs.

480

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est-à-dire ce que je comprends pas, c'est quand les deux (2) lignes se croisent, qu'après ça elles ne deviennent pas identiques.

485

PAR M. MARC SIMONEAU:

Non, mais c'est tout simplement la variabilité qui existe entre les échantillons qu'on a prélevés sur les deux (2) périodes, tout simplement.

490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Simoneau.

495

PÉRIODE DE QUESTIONS

MARTHE DAIGLE

500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors maintenant, j'inviterais monsieur Jacques Berthiaume, qui est producteur de porcs. Monsieur Berthiaume n'est pas là?

505

Monsieur Guy Lessard, du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Monsieur Lessard n'est pas là non plus. Je les rappellerai ce soir.

Madame Marthe Daigle, de l'Union paysanne.

510

Je vous invite à vous inscrire au registre, parce qu'il y a personne d'inscrit après madame Daigle. Ah, peut-être deux (2) personnes, d'accord. Mais je vous invite à vous inscrire, nous sommes là pour vous.

Bonjour madame Daigle.

515

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

Bonjour madame la Présidente, bonjour messieurs les Commissaires.

520

Hier, on nous a informés des moyens détournés pour éviter des études d'impacts environnementaux pour les productions de plus de cinq cents (500) unités animales.

Maintenant moi, aujourd'hui, est-ce qu'il serait possible d'avoir des informations concernant les moyens détournés pour cacher les fuites de fosses à purin.

525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Les fuites?

530 **PAR Mme MARTHE DAIGLE:**

Les fuites des fosses à purin.

535 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

À votre connaissance, est-ce que les producteurs cachent les fuites de fosses à purin.

PAR M. BOB VAN OYEN:

540 Normalement, madame la Présidente, quand il y a des fuites dans les fosses à purin, elles sont visibles. Alors je vois pas quel moyen détourné on pourrait avoir de les cacher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

545 Quand vous dites, elles sont visibles?

PAR M. BOB VAN OYEN:

550 Elles sont visibles, en fait soit des fissures dans la fosse, soit des débordements, alors il y a des traces qui restent. Soit une non-étanchéité de certains éléments de la fosse qui font en sorte qu'il y a des écoulements.

555 Donc c'est sûr que normalement, une inspection à l'œil nu nous permet de voir si une fosse fuit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que toutes les fosses à purin ont un regard?

560 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Oui, toutes les fosses ont un regard, c'est obligatoire, on me dit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

565 Monsieur Marquis ou monsieur Beauchamp? Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

570 Dans la légende, dans la représentation imaginaire, on entend souvent parler, en tout cas on entendait dans les années quatre-vingt-dix, l'idée qu'il pouvait y avoir un drain secret qu'on ouvrait la nuit pour vider la fosse.

575 Est-ce que ça est fondé comme rumeur, et dans les enquêtes qui ont été faites, est-ce qu'on a trouvé parfois de tels comportements.

PAR M. BOB VAN OYEN:

580 Au niveau historique, au début des années quatre-vingt-dix, je n'étais pas en région à ce moment-là, on a eu quelques cas où carrément, il y a des tuyaux qui sont mis dans les fosses et qui sont pompés, qui sont pompés dans des petits cours d'eau ou des ruisseaux, ou carrément dans le champ.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

585 Donc il y a eu de telles pratiques autrefois.

PAR M. BOB VAN OYEN:

590 On a eu de telles pratiques dans les deux (2) dernières années, où on a eu des cas comme ça, mais c'est très marginal, c'est très très marginal. C'est des cas qui ont été, un (1) ou deux (2) cas qui ont été signalés à Urgence environnement, et qui ont été réparés sur-le-champ.

595 Et évidemment, dans ces cas-là, il y a enquête, établissement de la preuve et poursuite.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

600 Donc c'est une certaine pratique qui existe, mais elle est tout à fait marginale ou minoritaire, d'après vos observations.

PAR M. BOB VAN OYEN:

605 D'après nos observations, madame la Présidente, c'est très marginal. C'est des cas, des gens qui font ça, comme je vous dis, il y a deux (2) dont moi je me souviens.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Et à ce moment-là, vous êtes avertis par qui.

610 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Habituellement, on est averti par le biais d'Urgence environnement, par plainte donc.

615 Et je sais, il y a un des cas dont je me souviens assez bien, on a immédiatement bloqué
le cours d'eau en question, on a fait arrêter la pompe, on a ramassé le lisier ou le purin en
question, et on a facturé le producteur, et on a été le remettre dans sa fosse.

620 Mais je pense, c'est très important de le souligner, je le souligne encore, c'est des cas
très marginaux.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

625 Si vous permettez que j'évoque un souvenir, j'ai été secrétaire général du ministère en
1980, et un des souvenirs que j'ai, c'est que sur la Yamaska, il y a très longtemps, juste avant la
vacance de la construction, il y avait des industries qui déversaient. Ils nous avertissaient le
lendemain en disant qu'il y avait eu un déversement accidentel, mais ça tombait
merveilleusement bien, juste avant la période des vacances, ça ressemblait à de la vidange,
voyez-vous, avant qu'on reparte un nouveau cycle. Alors ça, on en a pris quelques-uns en
défaut, ensuite ça s'est calmé.

630 Est-ce que vous avez des relevés sur ce genre de déversements qu'on peut appeler
accidentels, sur lesquels parfois on doute un peu de l'accident. Est-ce que vous avez un
répertoire ou une liste de déversements accidentels de purin qui seraient arrivés au cours des
dernières années.

635 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

À ma connaissance, non, madame la Présidente.

640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Daigle.

645 **PAR Mme MARTHE DAIGLE:**

Moi, j'aimerais savoir, on me dit que dans ce que vous appelez le regard, pour faire
l'inspection, voir si la fosse fuit, on me dit qu'il y aurait un clapet qui cache, au moment de
l'inspection, lorsqu'on va pour regarder dans le regard.

650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il y a un clapet?

655 **PAR Mme MARTHE DAIGLE:**

Il y aurait un clapet qui empêche de voir dans le regard qu'il y a une fuite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

660 Mon Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

665 Madame la Présidente, à notre connaissance...

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît, je vous demanderais le silence.

670 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

... s'il existe de tels cas et si des citoyens ont connaissance de tels cas, on vous invite à nous appeler au ministère et on va faire la vérification, on va faire les vérifications en conséquence.

675

Ce qu'on m'indique, c'est que c'est pas une pratique qui est courante, parce que dans les inspections que nous faisons, c'est pas le genre de chose qui nous est soulevée.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

680

Est-ce qu'on peut me préciser, au moment de la construction de la fosse, est-ce que le ministère de l'Environnement, avant que tout soit fermé, fait une inspection pour voir si c'est selon leurs normes.

685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Van Oyen.

PAR M. BOB VAN OYEN:

690

Madame la Présidente, on reçoit une attestation de conformité de l'ingénieur qui engage donc son professionnalisme dans ces constructions-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

695

Donc l'ingénieur doit être présent aussi au moment de la coulée du béton, je crois.

PAR M. BOB VAN OYEN:

700 L'ingénieur doit faire la surveillance des travaux et signer, et attester que les travaux ont été faits selon les règles de l'art. Et comme je vous dis, il engage son nom professionnel dans cette attestation-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

705 Et vous avez une attestation de sa part, comme quoi les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art.

PAR M. BOB VAN OYEN:

710 Selon les règles de l'art et selon le certificat d'autorisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

715 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

720 Est-ce que vous avez dénoté des cas d'incompétence professionnelle qui auraient été ensuite dénoncés par l'Ordre des ingénieurs, dans votre région.

PAR M. BOB VAN OYEN:

725 Alors on m'indique que quand on reçoit les attestations, on fait les vérifications pour savoir si tout est conforme au certificat d'autorisation et que les travaux sont attestés. On me dit qu'il y a un cas sur lequel on est en train de regarder un peu plus loin, voir s'il y a pas, qu'on devrait pas aller plus loin au niveau de l'Ordre des ingénieurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

730 Dans la région?

PAR M. BOB VAN OYEN:

735 Dans la région, c'est bien ça, madame la Présidente.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

740 Est-ce qu'on pourrait me préciser, l'ingénieur, est-ce que c'est l'ingénieur du contracteur ou l'ingénieur de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est l'ingénieur du contracteur.

745

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

Merci.

750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, madame Daigle.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

755

Est-ce que c'est l'ingénieur du contracteur ou l'ingénieur du producteur.

PAR M. BOB VAN OYEN:

760

Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

C'est l'ingénieur du producteur ou l'ingénieur du contracteur, du promoteur disons.

765

PAR M. BOB VAN OYEN:

C'est l'ingénieur du promoteur.

770

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

D'une manière plus large, monsieur Fortin, on a un cas dans une région, est-ce qu'au niveau central, on a des informations pour l'ensemble du ministère, pour savoir s'il y a ce genre de pratiques donc fort douteuses, sur lesquelles vous devez examiner, si vous avez d'autres cas ailleurs au Québec.

775

PAR M. PIERRE FORTIN:

Non, c'est ce qu'on me disait à l'oreille, il y a un cas d'une personne qui a été dénoncée, point.

780

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Il y en a pas d'autres dans d'autres régions?

785

PAR M. PIERRE FORTIN:

Non.

790 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Merci.

795

DENIS LACASSE

PAR LA PRÉSIDENTE:

800 Monsieur Denis Lacasse, de l'UPA.

Bonjour monsieur Lacasse.

PAR M. DENIS LACASSE:

805

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

810 J'aimerais revenir, hier soir il a été question, pas mal vers la fin, des études d'impact pour les projets de plus de six cents (600) unités animales. À ma connaissance, dans la région Chaudière-Appalaches, pour l'agriculture, il y en a eu un, dans les dix-quinze (10-15) dernières années, mais j'aimerais savoir qu'est-ce que contient une telle étude, pour le bénéfice des gens, parce que c'est presque pas connu.

815 Ma deuxième question, toujours dans le même rapport, dans le même sens, pour une ferme mettons de six cents (600) unités animales, comment ça coûte une telle étude. Parce qu'on sait que l'agriculteur propriétaire d'une ferme familiale, il va engager quelqu'un pour faire ça, parce qu'il a pas de compétence pour le faire.

820 Comment ça peut coûter, combien ça représente. Est-ce qu'une étude pour un site d'élevage, au niveau agricole, il y a une différence avec, je sais pas moi, un barrage hydroélectrique où il y a d'autres études qui sont demandées ou c'est tous les mêmes critères que les gros projets.

825 Et toujours sur le même thème, c'est peut-être le ministère de l'Agriculture, est-ce qu'on pense qu'une ferme familiale peut gérer ou aller de l'avant avec un tel projet qui demande une telle étude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

830 Parfait.

Monsieur Fortin, d'abord, qu'est-ce qu'une étude d'impact, qu'est-ce qu'on demande.

PAR M. PIERRE FORTIN:

835

Donc j'ai pas le formulaire avec moi, mais c'est un formulaire qu'on avait déjà déposé, je crois à Carleton, dans l'audience de Carleton, où j'avais déposé qu'est-ce que comportait l'étude d'impact en soi.

840

PAR LA PRÉSIDENTE:

La directive type?

PAR M. PIERRE FORTIN:

845

La directive type. Et qui indiquait toutes les étapes à suivre, et qu'est-ce qui était - je vais tester en arrière de moi pour voir si on n'aurait pas, par hasard, la fiche qu'on avait déposée au BAPE, qui est sur le site Internet.

850

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ces directives types là sont également disponibles, je crois, sur le site Internet de votre ministère.

855

PAR M. PIERRE FORTIN:

Du ministère de l'Environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

860

Effectivement, on a déposé, c'est LÉGAL21, la cote. Vous pourriez avoir copie de cette directive type.

C'était bien une directive type concernant les projets porcins?

865

PAR M. PIERRE FORTIN:

Concernant les projets, d'ailleurs on parlait par exemple du projet de Murdochville, quelles étaient les différentes étapes à franchir, si je me souviens bien. Et c'est ce qu'on avait déposé.

870

Et monsieur Bouchard peut-être pourrait faire le résumé du contenu de cette fiche-là, on l'a pas avec nous, mais je pense qu'il a le règlement, donc il pourrait nous donner comme d'habitude des bonnes informations.

875

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

880

Monsieur Marquis peut-être, avant que monsieur Bouchard n'intervienne.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

885

Bien, c'était surtout que monsieur Lacasse faisait référence qu'il y avait, semble-t-il, eu une telle étude dans la région. Est-ce que le ministère de l'Environnement est au courant justement qu'il y a eu une étude pour une unité de production agricole, une étude d'impact dans la région.

PAR M. BOB VAN OYEN:

890

Madame la Présidente, quand il s'agit d'une étude d'impact, comme a expliqué monsieur Bouchard hier soir, c'est une étude qui est faite centralement.

895

Alors nous, on émet, régionalement, des certificats d'autorisation; quand c'est soumis à une étude d'impact, c'est une analyse qui est faite centralement, et la région est consultée.

Donc, nous ne sommes pas porteur du dossier, en ce moment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

900

Alors avez-vous été consultés?

PAR M. BOB VAN OYEN:

905

Nous avons été consultés, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910

Sur un projet, d'accord, merci.

PAR M. BOB VAN OYEN:

Ça fait déjà quelques années. L'année passée, on me dit.

915

PAR LA PRÉSIDENTE:

L'année dernière?

PAR M. BOB VAN OYEN:

920

C'est bien ça, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

925

D'accord.

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

930

Peut-être en commençant, peut-être pour compléter la réponse que monsieur Van Oyen vient de donner, évidemment, comme j'ai eu plusieurs vies antérieures, j'ai quelque souvenance.

935

Dans la région, il y a eu, au début des années quatre-vingt, je pourrais pas dire si c'était en 80 ou en 81, il y a un projet de porcherie pour lequel le promoteur avait réalisé une étude d'impact au sens du règlement. Cependant, à l'époque, compte tenu que le Règlement sur l'examen des impacts sur l'environnement était tout nouveau, il n'avait pas eu à déposer l'ensemble de la démarche comme telle. Il y avait eu comme une période de grâce, dans le fond, au début.

940

Mais malgré ça, le promoteur, de façon volontaire, avait réalisé une étude d'impact. C'est pour ça que j'avais déjà mentionné ce document-là, mais à l'interne du ministère, aux évaluations environnementales, on ne l'a jamais retrouvé parce que dans les faits, ça avait pas été déposé comme tel.

945

Par la suite, plus récemment, il y a des projets d'exploitation agricole qui ont fait l'objet, dans un cas, d'une démarche complète, c'est un projet de ferme avicole, ici dans la région, et il y a eu un autre projet qui a été entrepris, un autre projet avicole, qui pour l'instant peut-être est remis en question par le promoteur; donc il y avait eu une démarche qui avait été initiée mais il semble que le projet, pour l'instant, est sur la glace.

950

Compte tenu qu'on n'a pas ici, sur place, le contenu de la directive spécifique qui s'applique pour les projets d'élevage, je voudrais quand même donner les grandes lignes qu'on retrouve là-dedans, évidemment en s'assurant qu'il faut adapter au projet.

955

Donc un premier élément qui est contenu dans une étude d'évaluation des impacts sur l'environnement, évidemment c'est la description complète du projet, des raisons qui justifient le projet, du pourquoi, et de tous les intrants, en fait de toutes les informations qui permettent de bien comprendre l'ensemble des composantes de ce projet-là.

960

L'étude doit aussi contenir un inventaire qualitatif et quantitatif des composantes de l'environnement susceptibles d'être touchées par le projet, y compris notamment la faune, la

flore, la communauté humaine, le patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu, les ressources agricoles, et l'usage que l'on fait des ressources du milieu.

965

Ensuite, une énumération, une évaluation des répercussions positives, négatives et résiduelles de l'implantation du projet, évidemment sur toutes les composantes de l'environnement.

970

Le promoteur doit aussi faire un exposé des options, donc afin de voir si le projet pourrait être réalisé de façon différente avec des impacts moindres sur l'environnement, donc d'avoir peut-être des solutions alternatives, le cas échéant.

975

Ainsi qu'aussi toute une énumération, évidemment s'il y a des impacts négatifs sur une des composantes de l'environnement, le promoteur doit faire une énumération, une description des mesures de mitigation qu'il compte mettre en place pour limiter ces impacts-là. Évidemment, il y a un certain nombre d'autres détails, mais on passera pas l'après-midi je pense sur les éléments en question.

980

Et au niveau agricole, évidemment, ces grandes lignes-là sont un peu plus circonscrites, pour des choses qui touchent précisément un projet d'élevage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

985

Est-ce que vous avez une idée du coût d'une telle étude d'impact, un ordre de grandeur.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

990

Non. Moi j'ai cheminé, en fait, avec une couple de projets, mais c'est une question que j'ai jamais soulevée.

995

Habituellement, c'est fait par des firmes de consultants, des boîtes de consultants, il y en a à Québec, je présume qu'il y en a aussi à Montréal, et évidemment, c'est plus coûteux que de faire une demande de certificat standard, ça je pense que je me tromperais pas beaucoup en affirmant ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1000

Monsieur s'inquiétait sur l'applicabilité d'une telle étude d'impact, dans un dossier de production porcine, d'implantation de porcherie.

Avant de passer du côté de monsieur Sanfaçon, j'aimerais savoir, est-ce que selon vous, c'est inapplicable dans le cas d'un dossier agricole comme l'implantation d'une porcherie.

1005

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Évidemment, avant de répondre, quel sens on donne au mot "inapplicable". Si on lui donne...

1010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est difficile à faire ou est-ce que c'est possible de faire une telle étude d'impact, dans un cas comme celui-là.

1015 Est-ce qu'il y a des éléments qui pourraient échapper à la connaissance d'un promoteur, dans un dossier comme ça? Je pense entre autres, si le promoteur est pas propriétaire de ses terres, comment peut-il savoir quel impact aura l'épandage de ses lisiers sur l'environnement.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1020 Bon évidemment, si on regarde un élément comme ça, l'étude comme telle d'impact ne soustrait pas les projets à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 du Règlement sur les exploitations agricoles. Donc c'est deux (2) démarches qui, souvent, se font en parallèle.

1025 Et évidemment, les gens qui font les évaluations environnementales, souvent leur évaluation est un petit peu plus globale.

1030 Moi, celle que j'ai vue, concernant un projet avicole, ça impliquait des terres d'épandage qui n'appartenaient pas au promoteur comme tel, et dans l'étude, il avait quand même évalué l'impact. Évidemment, c'était pas un fumier liquide, c'était un fumier solide, donc on sait que les impacts peuvent être un peu différents, mais il y avait quand même eu une évaluation de l'ensemble, donc en tenant compte de la richesse des sols, des distances de transport, les circuits, évidemment un certain nombre d'éléments qui ont été soulignés par des citoyens, qui
1035 sont pas nécessairement pris en compte par le règlement comme tel sur l'élevage.

Mais à l'intérieur de l'étude d'impact, ça avait été pris en compte d'essayer d'évaluer un peu la problématique.

1040 Bien évidemment, je veux dire, souvent aussi, la profondeur de l'étude est aussi en fonction du projet. C'est sûr que si on va vers de grands projets industriels, il y a des éléments qui vont être fouillés de façon beaucoup plus profonde qu'un projet qui a des risques ou des impacts d'un autre niveau ou différents.

1045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1050

1055 Pour essayer peut-être de se faire une idée de l'importance disons d'une étude d'impact par rapport à l'investissement qui pourrait être fait pour un projet de l'importance justifiant une étude d'impact, je ne sais pas, on pourrait peut-être regarder un petit exemple, ça veut dire que si c'est une ferme qui doit demander une étude d'impact, disons que c'est une maternité, ça voudrait dire une maternité avec deux mille quatre cents (2400) truies, combien ça coûte par truie aujourd'hui pour construire une porcherie pour deux mille quatre cents (2400) truies. Je suppose qu'on peut prendre un chiffre d'à peu près deux mille dollars (2000 \$) par truie, on est rendu à quatre millions (4 M\$).

1060 Combien la ferme familiale serait prête à payer pour une étude d'impact, pour un investissement de quatre millions (4 M\$). Je pense que c'est un peu là qu'il faut faire un rapprochement, pour savoir justement jusqu'à quel point qu'une étude d'impact peut se justifier, dans un investissement semblable. Je pense que ça donne aussi une assez bonne idée.

1065 Est-ce que je suis correct avec des chiffres à peu près de ce genre?

PAR M. DENIS LACASSE:

1070 Moi, ma préoccupation était plus de dire, si la Commission viendrait qu'à recommander l'étude d'impact pour tout projet agricole, pour cinquante (50) unités animales, cent (100) unités animales, ce serait pas abordable. La question du seuil est importante là-dedans.

1075 Parce que le projet avicole, à l'époque, l'étude d'impact avait coûté, je me suis informé auprès du promoteur, vingt mille dollars (20 000 \$), il y a plusieurs années. Il me faisait remarquer, le promoteur, que vu que c'était pas adapté à l'agriculture, il y avait des choses là-dedans qui étaient d'une certaine façon aberrantes, comme l'obligation de publier ça dans un journal. Bien lui, c'était un projet qui avait lieu dans la région ici, il a été obligé de publier ça et dans le Journal de Québec et dans le Journal de Montréal, parce qu'il fallait que ce soit connu dans tout le Québec.

1080 C'est dans ce sens-là que je disais, est-ce que c'est adapté aussi à l'agriculture.

1085 On peut penser aussi, pourquoi les gens ont eu peur d'aller dans ce domaine-là, on a peut-être juste un modèle d'étude d'impact, où on a essayé de rentrer l'agriculture dans le même modèle que l'Hydro-Québec ou une aluminerie.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1090 OK, je comprends bien votre question. C'est-à-dire que vous ne la voyez pas pour la limite que l'on a actuellement de six cents (600) unités animales sur gestion liquide.

PAR M. DENIS LACASSE:

Non, non, c'était pas ça.

1095

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

OK, excusez-moi.

1100

PAR M. DENIS LACASSE:

J'essayais de voir jusqu'où on pouvait aller pour que ce soit acceptable, et est-ce que c'était adapté à l'agriculture, ce qu'on avait à l'heure actuelle. C'était ça le sens de ma première question.

1105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez un commentaire à formuler à monsieur, en relation avec sa question et sa préoccupation surtout.

1110

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, un commentaire, sinon que peut-être je pense que les coûts des études font partie de l'ensemble du coût de projet et, à ce moment-là, pris en compte lorsqu'il y a demande de financement à la Financière agricole.

1115

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gingras.

1120

PAR M. BENOIT GINGRAS:

Madame la Présidente, simplement pour rajouter qu'en vertu des dispositions sur l'étude d'évaluation des impacts sur l'environnement, le ministère de l'Environnement consulte aussi le ministère de la Santé qui, lui, demande à la Direction régionale de la santé publique de commenter l'étude d'impact du promoteur. Et bien sûr, que ce soit des projets en agriculture ou industriels ou autres.

1125

Alors on a eu effectivement l'occasion de commenter un projet, récemment.

1130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors que si je me rappelle bien, dans le cas des projets qui sont examinés en vertu de l'article 22, il y a pas cette consultation interministérielle qui est exercée, c'est ce qu'on a déjà dit lors de séances précédentes.

1135

Donc ça vous permet, lorsqu'un projet est examiné dans le cadre de l'article 33.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement, justement d'avoir un éclairage un peu plus

1140 large du projet, chaque ministère ayant la responsabilité de valider dans quelle mesure l'étude d'impact répond bien aux éléments de la directive qui concerne les préoccupations de chacun des ministères invités à commenter.

C'est bien ça, monsieur Fortin?

1145 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150

Merci.

Monsieur Lacasse.

1155 **PAR M. DENIS LACASSE:**

1160 Ma deuxième question porte à nouveau, comme hier soir, sur la question du déboisement. Je pensais pas revenir, mais avec l'article qu'il y a eu dans le journal Le Soleil de ce matin, sur les audiences d'hier soir, probablement que vous les avez vus, ma question, c'est de savoir, l'étude qui avait été soulevée hier soir où on arrivait à moins un pour cent (1 %) à peu près, pas tout à fait, de déboisement net, est-ce que ces chiffres-là sont tirés de l'étude Charles Savoie du ministère. J'aurais une sous-question, après.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1170

Merci madame la Présidente. La réponse est oui.

PAR M. DENIS LACASSE:

1175 Dans cette étude-là, il était question, entre autres on l'avait regardée chez nous, entre autres de la municipalité de Saint-Gédéon qui était une municipalité dans la MRC Beauce-Sartigan, une des municipalités les pires qui avait connu le déboisement pour l'épandage des lisiers.

1180 Connaissant le territoire, on sait qu'à Saint-Gédéon, il y a aucun producteur de porcs, c'est une municipalité qui retourne à la forêt.

1185 Et très vite on a trouvé la solution, c'est que Domtar a des terrains, des érablières et des terrains qui sont zonés agricoles, et à cette époque-là, ils ont fait des coupes à blanc importantes. Et le mille cent soixante-quatre hectares (1164 ha) qu'il est fait allusion dans cette étude-là provient pas de déboisement pour l'épandage des lisiers, mais c'est des coupes forestières tout simplement d'une compagnie qui s'appelle Domtar.

1190 Donc on l'a dit un peu, monsieur Sanfaçon l'a dit un peu en présentant le début de cette étude-là, qu'il y avait de l'imprécision. Mais en déposant une étude imprécise, on se ramasse avec des titres de journaux qui donnent une très mauvaise image de la situation.

1195 Je nie pas que dans certaines paroisses, il y a eu déboisement, on peut penser à Saint-Isidore ou Saint-Bernard, les municipalités ont pris leurs responsabilités et elles ont réglementé, les agriculteurs se sont entendus avec la municipalité et puis c'était correct. Mais c'est pas généralisé et l'étude mérite d'être validée sur le terrain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1200 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1205 Madame la Présidente, tel que je mentionnais hier, l'étude n'identifiait pas les raisons du déboisement, et je pense que je l'ai mentionné hier. L'étude visait à voir si l'image satellitaire pouvait être un instrument intéressant pour évaluer qu'est-ce qui arrive avec le déboisement.

Et j'ai également mentionné que l'étude sous-estimait le reboisement, parce qu'elle confondait souvent les friches et le reboisement selon certaines tailles.

1210 Alors je pense que c'est bien important de camper la portée de l'étude et effectivement, on n'a jamais dit que ce déboisement-là était associé à des activités agricoles. On a juste départagé le déboisement entre l'intérieur de la zone agricole et l'extérieur de la zone agricole, on en a fait un pourcentage relatif, un calcul aussi des superficies, mais les motifs associés à chacune des parcelles déboisées n'ont pas été évalués dans cette étude-là, et ça n'avait pas ça comme objet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220 Merci.

PAR M. DENIS LACASSE:

Comme ça, l'article du journal est pas correct. Merci.

1225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Lacasse.

1230

ISABELLE BREUNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1235

Madame Isabelle Breune, de l'UQCN.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1240

Madame la Présidente, on a une information ici du directeur régional, qui pourrait peut-être être intéressante en regard de la discussion qu'on vient d'avoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245

Oui, bonjour monsieur Pouliot.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

1250

Oui, madame la Présidente. En 2002-2003, cette année, on a eu au ministère, dans Chaudière-Appalaches, quatre cent trois (403) demandes de reboisement, pour une superficie de treize cent cinquante-deux point sept hectares (1352,7 ha). Donc c'est une pression quand même importante sur les sols agricoles, toujours dans la périphérie sud de Chaudière-Appalaches.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255

Et est-ce que, parce que je pense que vous avez la possibilité d'accepter ou de refuser, c'est une demande, est-ce que vous comptez accepter toutes les demandes qui vous ont été présentées.

1260

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

C'est-à-dire qu'on porte un avis agronomique sur la valeur des sols pour des fins agricoles, et puis on analyse demande par demande, selon la valeur des sols, le potentiel agricole et l'utilité de ces sols-là pour des fins agricoles.

1265

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et est-ce que vous avez déjà analysé toutes ces demandes dont vous venez de nous faire part.

1270

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

La plupart l'ont été, mais il en reste encore quelques-unes à disposer pour cette année. Et je ne sais pas exactement le pourcentage de demandes qui ont été refusées et acceptées.

1275

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

1280

Bonjour Madame Breune.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1285

Bonjour. J'aimerais déposer un document à la Commission, c'est un document que l'UQCN a ramené d'une mission en Europe sur l'écoconditionnalité. Voulez-vous le titre?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

1290

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

C'est "L'impact environnemental de la culture du maïs dans l'Union européenne".

1295

Et puis je voudrais aussi mentionner un rapport que j'ai pas réussi à me procurer, mais qui a été diffusé le 17 janvier dernier par l'OCDE, sur les revenus des ménages agricoles dans les pays de l'OCDE. C'est une étude sur le soutien public à l'agriculture et son influence sur le revenu des agriculteurs, et les distorsions aussi que ça peut engendrer dans la production.

1300

Mais j'ai pas pu me procurer cette étude-là, je l'ai trouvée sur le site Internet mais j'ai pas réussi, ça fait que je peux pas déposer le rapport; mais si vos recherchistes sont plus à même que moi de le trouver.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305

Merci pour l'information.

Vous avez quelques questions, madame Breune?

1310

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

Oui. Je voulais juste, ma première question concerne une question que j'avais posée à Saint-Hyacinthe avant les Fêtes, concernant la mise en marché des résidus du traitement. J'ai

1315 pas trouvé l'étude sur le site Internet, je voulais juste savoir s'il y avait eu une réponse à cette question-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1320 On me dit que non.

Alors reposez-la, allons-y.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1325 Je demandais au gouvernement s'il y avait une étude sur la mise en marché des résidus du traitement des lisiers.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1330 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1335 Merci madame la Présidente.

Il y a eu quelques étude privées qui ont été faites par des promoteurs, pour évaluer le potentiel de marché des produits qu'ils voulaient mettre en marché. On a eu un certain nombre d'études et il y en a présentement en cours, aussi, également.

1340 Alors les promoteurs évaluent les potentiels en fonction de ce qu'ils pensent pouvoir mettre en marché ou qu'est-ce qui pourrait être intéressant.

Et particulièrement par exemple dans la région, Agrior fait présentement ce type d'étude là.

1345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et savez-vous s'ils sont très avancés ou s'ils en sont aux balbutiements.

1350 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Je pense que ça va se faire, ça devrait se terminer ce printemps, sous toute réserve. J'ai pas les dates exactes.

1355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, vous êtes au courant, non?

1360

Donc ce sont des études privées, ce sont des études privées seulement qui ont été faites, aucune...

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1365

L'échéancier est fin mars.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1370

Fin mars dans le cas d'Agrior, parfait.

Madame Breune.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1375

Oui, je voudrais revenir aussi sur une question que j'ai posée à Saint-Hyacinthe également, c'était concernant la subvention au traitement et s'il y avait eu une étude des coûts engendrés par le développement des mécanismes de traitement versus une indemnisation par exemple à des producteurs pour quitter la production.

1380

Monsieur Sanfaçon avait dit qu'il pouvait pas répondre, parce qu'il attendait les bilans phosphore.

1385

Madame Maltais, qui a fait une présentation au début des audiences, avait mentionné qu'à l'AGEO, ils avaient constaté que probablement les solutions seraient pas suffisantes à l'échelle de l'entreprise.

1390

J'ai le sentiment que dans les organismes de gestion de fumier, ils ont déjà beaucoup d'informations qui pourraient permettre à la Commission d'avoir l'information sur les coûts peut-être ou l'impact des coûts reliés au traitement versus l'épandage, et les besoins de traitement aussi.

1395

J'aimerais savoir si la Commission a pu avoir accès aux données des organismes de gestion de fumier, comme Fertior, l'AGEO ou Cogénor.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400

Alors effectivement, la Commission n'a pas fait de démarche en ce sens-là. Bien sûr, je vous rappelle qu'à la période des mémoires, il y a probablement de ces organismes qui se présenteront devant la Commission, et ce sera peut-être l'occasion pour nous de demander de l'information à cet effet.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1405 Mais vous pouvez pas, par vos pouvoirs, faire une demande à ces organismes-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1410 Oui, on peut le faire.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1415 C'est juste pour comprendre que mon idée, c'est que ces organismes-là ont beaucoup de données qui permettent d'avoir une bonne évaluation de l'impact de la production porcine et des autres productions sur le territoire, et puis ça peut aider peut-être la Commission à prendre des décisions sur les modèles de développement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1420 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1425 Oui, c'est une excellente suggestion, merci.

Je veux bien bien comprendre le comparatif que vous voulez faire. Au fond, vous voulez comparer les coûts d'épandage par rapport aux coûts de traitement.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1430 Il y a cet aspect-là mais il y a aussi l'aspect que le gouvernement semble vouloir investir dans le traitement par des subventions.

1435 Il y a aussi l'aspect, combien d'entreprises ont la nécessité du traitement, et puis savoir un peu c'est quels coûts que ça va représenter, quels montants totaux ça peut représenter pour le gouvernement de s'engager dans cette voie-là.

1440 On peut avoir, comment je dirais, une entreprise va s'engager vers le traitement si elle a plus d'alternative d'épandage ou si elle fait le choix de construire sans superficie pour l'épandage.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1445 Moi, ce que j'ai compris des interventions du MAPAQ, et là je peux me tromper, c'est qu'il y avait eu des investissements en fonction de l'établissement de vitrines, et donc d'exploration ou

d'expérimentation de technologies, mais qu'il était pas encore question de subvention ou d'aide à des gens qui voudraient s'équiper en termes de traitement.

1450 Il y a un accompagnement d'inventeurs de nouvelles technologies pour mener un processus et le valider, mais il y a pas encore de mise en marché.

Est-ce que je me trompe?

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1455 Il me semble que le ministre Arseneault avait mentionné soixante mille dollars (60 000 \$) de subvention pour les entreprises et il a majoré ça à deux cent mille dollars (200 000 \$) pour une entreprise qui voudrait installer un système de traitement. C'est ce que j'ai lu dans La terre de chez nous.

1460

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

On va vérifier cette chose-là, monsieur Sanfaçon, la compréhension que j'ai.

1465 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente.

1470 D'abord, il y avait plusieurs choses et je me rappelle très bien qu'on avait répondu, à la question qui portait essentiellement sur l'investissement que le ministère avait fait au niveau des traitements versus ce qu'il en coûterait pour racheter une ferme par exemple, et je me souviens d'avoir répondu à ce moment-là que jusqu'à maintenant, le ministère avait investi deux virgule un millions (2,1 M\$) au niveau du traitement, qu'il soit individuel ou collectif, et que la valeur moyenne d'une ferme porcine était d'un million cent treize mille (1 113 000 \$). Alors pour mettre
1475 les choses en perspective.

1480 J'avais également dit que dans ce deux virgule un millions (2,1 M\$) là, on avait fait des vitrines technologiques, quatre (4) procédés différents, dix (10) entreprises, huit (8) sites parce qu'il y a des sites qui avaient deux (2) entreprises associées au même site. Que l'objectif était de valider de façon technique et économique un certain nombre de procédés, et que cette validation-là se terminerait au mois de décembre 2003. Et là, on aurait les rapports technico-économiques pour ces procédés-là mis en vitrine.

1485 Ces procédés-là ont bénéficié d'une aide financière qui était de deux (2) ordres, Prime-Vert à raison de soixante mille (60 000 \$), et le Fonds d'accroissement à l'investissement et de la relance de l'emploi du ministère des Finances à raison de cinquante mille (50 000 \$) par projet, pour les projets individuels, ce qui fait cent dix mille (110 000 \$).

1490 Pour les collectifs, les deux (2) traitements collectifs, il y a eu des investissements qui ont été faits par le ministère, via Prime-Vert, pour les producteurs qui participaient aux projets collectifs.

1495 Alors dans la région ici, il y a au-delà de quatre-vingts (80) producteurs qui ont participé à un projet, qui ont investi un montant d'un peu plus de huit mille (8000 \$) et donc, ils ont utilisé leur partie de Prime-Vert; donc on a défrayé soixante-dix pour cent (70 %) de ce huit mille (8000 \$) là, donc on a défrayé environ cinq cent mille (500 000 \$) de Prime-Vert pour l'usine qui est évaluée à au-dessus de cinq millions (5 M\$) présentement.

1500 Et il y avait aussi le Fonds d'accroissement et de la relance de l'emploi qui a investi quatre cent mille (400 000 \$). Le reste, c'est des investissements privés, avec des garanties de prêts de divers bailleurs de fonds. Donc ça, c'est l'investissement qui a été fait jusqu'à maintenant.

1505 Quant à la question du deux cent mille (200 000 \$) effectivement, monsieur Arseneault a annoncé en décembre que le soixante mille (60 000\$) qui était dans le volet traitement était porté toujours à soixante-dix pour cent (70 %) des coûts admissibles mais à un maximum de deux cent mille (200 000\$), et que le programme prend fin le 31 mars 2003.

1510 Pour le 1^{er} avril et subséquent, le ministre fera les annonces au moment opportun.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1515 Mais est-ce que ma compréhension est correcte à dire que pour l'instant, ce qu'on fait, c'est qu'on développe des modèles ou des solutions technologiques, mais que ce ne sont pas - donc au fond, l'argent que vous investissez, c'est l'argent de développement et de validation de processus et quand ces processus-là seront adaptés et balisés, à ce moment-là ils entreront sur le marché.

1520 Mais c'est pas une aide systématique à toute personne qui voudrait passer à un traitement sur la ferme.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1525 Madame la Présidente, si vous permettez, il faut distinguer les choses. Tantôt, on parlait plus spécifiquement au niveau du porc, on a aussi aidé au niveau du traitement et là, c'est pas en termes de vitrines technologiques mais on a aidé aussi à des entreprises qui installent des traitements de compostage, et puis là, au point de vue technologique, c'est développé, ça peut faire partie de nos aides financières prévues à Prime-Vert.

1530 Et on a aussi aidé à une entreprise, une (1) ou deux (2) entreprises de volailles, c'était un procédé de séchage à l'intérieur du bâtiment, en tout cas je pourrais pas le décrire, j'ai pas

l'information avec moi, qui fait partie des procédés de traitement toujours qui sont reconnus et autorisés par le ministère de l'Environnement.

1535 Alors c'est ça qu'est la situation. Au total, on peut regarder combien on en a fait, outre les vitrines, il y a peut-être cinq-six (5-6) autres, de cette nature-là, compostage et séchage de fumier de volaille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540 Et vous avez bien dit que ça se terminait, monsieur Sanfaçon, le 31 mars 2003?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1545 31 mars 2003.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1550 Donc cette année, d'accord.

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1555 Madame la Présidente, je pense que la question de mon collègue n'a pas été répondue, c'est à savoir, c'est toujours pour du développement technologique ou si ce sont des projets disons normaux de traitement à la ferme qui pourraient être installés.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1560 Comme je le mentionnais, j'ai peut-être pas été assez clair, le compostage fait pas nécessairement l'objet de développement technologique tout le temps, et quand un procédé de compostage est connu et que quelqu'un veut l'implanter sur sa ferme, il peut obtenir l'aide financière. Parce que cette technique-là n'est pas à l'étape du développement technologique,
1565 elle est développée.

1570 L'autre chose - mais à ce moment-là, c'est seulement Prime-Vert. Les vitrines avaient aussi l'aide du ministère des Finances, qui portait de soixante (60 000 \$) plus cinquante mille (50 000 \$), donc au total à cent dix mille (110 000 \$) l'aide gouvernementale à ce moment-là, pour l'implantation des procédés qui étaient, eux, en développement technologique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1575 Ça va, madame Breune?

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

Oui, c'est correct.

1580 Ma deuxième question porte sur l'assurance stabilisation. Je reviens souvent sur les mêmes points!

1585 Monsieur Lacroix, la personne qui a fait la présentation pour l'AQUINAC, à Montréal, au mois de novembre, mentionnait que peu importe le modèle de production, c'était le gestionnaire qui faisait la différence et qu'en autant qu'on laissait la concurrence entre les différents modèles, ce serait le modèle qui ferait la différence dans le temps.

1590 J'avais posé une question à monsieur Robitaille concernant le soutien de l'ASRA, le fait que c'est un modèle pour des producteurs indépendants et puis que les intégrateurs y avaient accès alors qu'ils avaient déjà un moyen de gérer leur risque d'une autre façon qu'avec l'ASRA, parce qu'ils contrôlent d'autres paramètres que juste la production.

1595 Monsieur Robitaille m'avait dit qu'il pouvait pas répondre à ce moment-là, parce qu'il était pas spécialiste.

J'aimerais savoir si la Commission peut avoir un spécialiste qui peut répondre à cette question-là, à savoir c'est quoi la gestion du risque pour un intégrateur par rapport à la gestion du risque pour un producteur indépendant.

1600 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Robitaille, est-ce que vous avez eu le temps de réfléchir à la question, depuis qu'elle a été posée.

1605 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

1610 J'ai réfléchi, mais on n'a pas chez nous les ressources pour évaluer finalement tout l'aspect avantage économique qu'un intégrateur pourrait - ça fait partie, je pense, d'une étude beaucoup plus large que dans le cadre des programmes d'assurance administrés par la Financière agricole.

1615 Ce qu'il est je pense important de rappeler, c'est que les nouvelles mesures qu'est le compte de stabilisation du revenu agricole, par contre, est moins avantageux pour les entreprises de très grande taille que le programme d'assurance stabilisation qui, lui, devient complémentaire.

Et on a déjà donné quelques chiffres à la Commission, je sais pas si c'est nécessaire de revenir sur ces éléments-là, on peut le faire rapidement.

1620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Breune, vous avez vu la présentation qu'on avait eue à Saint-Hyacinthe, si je me rappelle bien, sur les programmes.

1625 **PAR Mme ISABELLE BREUNE:**

Oui, il y avait déjà eu cette réponse-là.

1630 Je veux juste mentionner qu'il y a un producteur de porcs, à Drummondville, qui a mentionné que dans son cas particulier, le Fonds CSRA couvrait deux dollars (2 \$) par porc et l'ASRA onze (11 \$) à quinze dollars (15 \$), c'est quand même une bonne différence.

1635 Et je sais pas, le CSRA, c'est quoi je veux dire le temps que la Financière a prévu pour qu'il remplace l'ASRA au complet. C'est quoi...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Robitaille.

1640 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Alors bon, effectivement, ce que le producteur nous avait présenté comme chiffre est une donnée approximative, parce qu'on est en cours d'année, évidemment.

1645 Ce qu'il faut mentionner par contre, c'est que l'entreprise de grande taille qui aura des ventes nettes admissibles supérieures à cinq cent mille dollars (500 000 \$) par membre qualifié, à ce moment-là va voir décroître la contrepartie de la Financière, qui est de six pour cent (6 %) pour le premier cinq cent mille (500 000 \$) et décroissant de un pour cent (1 %) par tranche, jusqu'à un minimum de trois pour cent (3 %), lorsque les ventes nette admissibles excèdent sept
1650 cent mille dollars (700 000 \$), à ce moment-là, par membre qualifié.

Donc l'entreprise de plus petite taille recevra, de façon générale, six pour cent (6 %) de ses ventes nettes admissibles de la Financière, alors que l'entreprise qui va mettre en marché des volumes importants de porcs, à ce moment-là va voir sa contribution ou la contrepartie de la
1655 Financière, quand on fera la moyenne, à ce moment-là on va le voir dans le futur, mais pour se retrouver avec une contrepartie de la Financière de l'ordre de peut-être quatre pour cent (4 %) ou de cinq pour cent (5 %), ou quatre et demi pour cent (4 ½ %) sur l'ensemble de ses ventes nettes admissibles. Mais là, on va voir avec l'application du programme.

1660 Concernant l'assurance stabilisation qui devient complémentaire, on le dit bien, c'est qu'en fait le compte de stabilisation du revenu agricole est une mesure de protection de premier niveau, qui tient compte du revenu de l'entreprise, et c'est toujours le compte de stabilisation qui joue le premier rôle de protection, et l'assurance stabilisation, dépendamment dans le temps

1665 comment les prix du marché vont se comporter, va perdre ou, bon, risque de diminuer d'importance comme mesure de soutien.

1670 Mais je suis pas en mesure de vous dire, là, dans cinq (5) ans, dans dix (10) ans, dans quinze (15) ans, il y aura plus d'assurance stabilisation, parce que c'est un régime complémentaire.

1675 En fait, ce qu'il faut retenir, c'est quand la crise est relativement moyenne, c'est le compte de stabilisation qui va jouer son rôle; si la crise est plus importante, à ce moment-là ça va être l'ASRA qui va venir combler le manque à gagner, toujours dans l'optique de couvrir le revenu stabilisé de la ferme modèle telle que présentée à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais il pourra arriver un jour où l'ASRA disparaîtra.

1680 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Il est pas prévu que l'ASRA disparaisse, parce que l'ASRA devient à ce moment-là une mesure de protection de deuxième niveau.

1685 Si on a peu de variation dans les prix, entre les prix du marché et le revenu stabilisé, et là, je pourrais pas vous donner d'ordre de grandeur, mais si la variation est relativement moyenne ou modérée, à ce moment-là le compte de stabilisation du revenu agricole va jouer entièrement son rôle.

1690 Dans les situations de crise, à ce moment-là c'est l'ASRA qui va venir compléter ce que le CRSA n'aura pas couvert sur une base de données historiques. Ça fait que ça devient, à ce moment-là, un outil qui va toujours demeurer mais qui interviendra peut-être pas tout le temps non plus, tenant compte de la place que le compte de stabilisation va prendre.

1695 Et là, on va le vivre, et ce qu'il faut comprendre, c'est que même si on a connu deux (2) bonnes années, 2000 et 2001, il y a pas eu de provisions de faites ou de mises dans le compte CRSA des entreprises, donc on part à l'an 1 en 2002, et c'est pour ça que le CSRA a une importance beaucoup plus faible aujourd'hui.

1700 Et on connaît le cycle du prix du porc, il y a des années où c'est en haut du revenu stabilisé, et quand on aura des sommes d'accumulées, nous, avant d'utiliser l'ASRA comme deuxième moyen, on va tenir compte des sommes accumulées dans le CSRA, qui vient jouer son rôle de premier niveau de protection.

1705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1710

Je voudrais revenir à la première partie de la question de madame Breune, vu que c'est la deuxième fois qu'elle essaie de revenir, qu'on se clarifie les choses de ce côté-là.

1715

Alors vous dites, comme on l'a souvent entendu ou des personnes le mentionnent, vous dites, le risque en production porcine d'un intégrateur est différent d'un producteur qui a une ferme familiale, parce qu'il est impliqué dans d'autres activités, la vente des aliments du bétail, ou possiblement qu'il peut posséder un abattoir et moi, je comprenais que vous disiez, ça, ça contribue - il peut arriver qu'il perde de l'argent dans la production porcine mais que ça va être contrebalancé par des profits qu'il va réaliser en vendant des aliments du bétail ou dans l'abattage.

1720

1725

Alors est-ce que je comprends bien que c'était ça que vous demandiez aux gens de la Financière d'évaluer, dans quelle mesure, le fait d'être présent dans d'autres activités comme celles-là venait réduire son risque dans la production porcine, comparativement à une ferme familiale. Est-ce que c'était ça que vous aviez en tête?

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1730

Oui, c'est ça. Monsieur Lacroix, quand il a fait sa présentation, je pense que sa présentation était intitulée "L'intégration comme moyen de gérer le risque financier".

1735

Ça fait que - c'est parce qu'il y a une notion de concurrence, si on met en concurrence un producteur indépendant qui a pas d'autres moyens de gérer son risque financier que l'ASRA versus un intégrateur qui a déjà d'autres moyens de gérer son risque financier, je sais pas s'il y a tellement d'équité.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1740

Alors ma première partie visait à vérifier si je comprenais bien qu'est-ce que vous aviez en tête, et je pense qu'il est tout à fait légitime de dire que par exemple, un intégrateur qui a une autre activité a pas tous ses œufs dans le même panier et va être protégé peut-être en faisant des profits dans d'autres activités.

1745

Mais par contre, relativement à l'idée de mesurer ça, moi, je voudrais vérifier si ma perception est exacte, j'ai l'impression que c'est comme demander quelque chose d'impossible parce que l'intégrateur, premièrement l'intégrateur, ça peut être un meunier non coopératif, ça peut être une coopérative aussi.

1750

Le meunier, il peut être impliqué à vendre de la moulée mais il peut être impliqué à avoir d'autres élevages, des élevages de poulets, des élevages d'œufs d'incubation; si c'est une

coopérative, elle peut être impliquée dans la fabrication de la moulée, la distribution des semences, la distribution des fertilisants, dans tout un tas d'autres sortes d'activités.

1755 Même un producteur familial, un producteur familial qui n'est impliqué que dans la production porcine va vivre un certain risque, mais un autre par exemple qui a une ferme laitière et qui développe une porcherie, il a aussi, lui aussi, une certaine protection, une certaine diversification de ses risques.

1760 Un qui n'a que de l'élevage sans sol et un autre qui produit du maïs, là aussi il peut peut-être, si le prix du maïs est élevé, perdre de l'argent dans le porc mais en faire dans le maïs.

1765 Alors en d'autres termes, est-ce que compte tenu de toute cette complexité-là des situations, est-ce qu'il est pensable - généralement, on va dire, on va évaluer le risque de la production porcine comme telle, quel est le risque que le prix baisse en bas du coût de production ou monte.

Mais évaluer le risque d'avoir des pertes compte tenu de toutes les autres activités qu'on peut avoir, moi, je peux pas beaucoup visualiser comment on pourrait arriver à ça.

1770 Alors c'est juste pour éviter qu'on repose une troisième fois la même question, si jamais clairement c'est quelque chose qui est pas faisable, ce qui est un peu mon impression.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1775 Peut-être en complément, pour pouvoir réaliser ou du moins pouvoir questionner, il faudrait que les intégrateurs acceptent d'ouvrir leurs livres, de avoir leur comptabilité, de pouvoir voir comment la comptabilité est gérée et tout l'exercice entre les postes. Et je pense que c'est pas le rôle de la Financière de faire un tel exercice de l'impact ou de la rentabilité économique d'avoir différents créneaux.

1780 Cependant, je pense qu'il y a une information qui est importante à mentionner, c'est qu'au Québec, de par le système de mise en marché unique, que l'entreprise soit un intégrateur ou que ce soit un producteur indépendant, le porc est mis en marché par le même canal et tous les producteurs reçoivent le même prix pour la même qualité. Et c'est pas nécessairement ce qu'on observe ailleurs.

1785 La structure de l'intégrateur qui va jusqu'à la mise en marché, souvent va avoir d'autres alternatives, va pouvoir profiter davantage d'un meilleur prix parce qu'il a un volume important à mettre en marché, via un réseau de distribution, via un abattoir.

1790 Mais au Québec, par le système qui a été mis en place, peu importe la taille de l'entreprise et peu importe qu'il soit indépendant ou qu'il soit avec un intégrateur, le porc est mis en marché à la même place et le même canal. Et ce qui garantit, à ce moment-là, à l'ensemble des producteurs, peu importe la taille de l'entreprise, d'avoir le même prix.

1795

Et ça, je pense que c'est une force du système de mise en marché qu'on retrouve au Québec, et qui a sa particularité chez nous, actuellement.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1800

Je peux tu poser une question complémentaire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1805

Oui, allez-y.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1810

S'il y a pas d'études possibles, est-ce qu'il y a possibilité de plutôt mettre de l'avant une réflexion quant à l'équité, dans ce système de financement, de soutien financier à la gestion du risque.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1815

Vous demandez à la Commission?

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1820

Oui, peut-être.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien sûr, bien sûr que ça fait partie de l'ensemble des éléments qu'on aura à considérer.

1825

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1830

Merci madame Breune.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1835

Madame la Présidente, il faut peut-être rappeler que les producteurs, c'est un choix qu'ils font d'utiliser ce véhicule-là, l'intégration, dans leurs activités.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1840 Parfois, ils n'ont pas d'autres choix.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1845 Ça peut arriver dans certains cas, mais c'est des avenues qui sont...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais c'est un choix.

1850 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Oui, c'est un choix, effectivement. Il y a personne qui les oblige à aller vers l'intégrateur pour pouvoir faire de la production.

1855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1860 Mais toutes les sociétés ont des règles aussi pour essayer de gérer et d'encadrer un certain nombre d'activités économiques, et il faut réfléchir sur les disparités qu'un système peut engendrer. Alors ça fait partie des choses qu'on doit considérer.

1865 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je voudrais vérifier si monsieur Berthiaume est arrivé.

Est-ce que monsieur Guy Lessard est arrivé?

1870 Alors on va prendre une pause de dix (10) minutes. Après la pause, on va revenir avec la présentation du ministère de l'Environnement sur la rivière Boyer, et on poursuit avec les gens inscrits au registre.

1875

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1880

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885

Alors comme je vous l'ai mentionné avant la pause, on va débiter cette seconde partie de la séance avec une présentation faite par monsieur Patoine, du ministère de l'Environnement, sur la rivière Boyer.

Alors à vous la parole, monsieur Patoine.

1890

PAR M. MICHEL PATOINE:

Merci madame la Présidente.

1895

Bon alors, je vais présenter l'état de l'environnement de la rivière Boyer pour ce qui est de l'aspect qualité de l'eau. Je vais présenter, dans un premier temps, l'emplacement des stations du réseau de suivi agricole, je vais faire un portrait spatial en termes de qualité de l'eau, de charge pour le phosphore, et puis je vais montrer l'évolution temporelle pour trois (3) paramètres d'intérêt au niveau de la qualité de l'eau. Et à la fin, il y a deux (2) publications sur la Boyer.

1900

Alors les stations en rouge sont les cinq (5) stations du réseau disons sentinelle agricole sur la Boyer. La station qui a la plus faible occupation agricole, si on veut, c'est la station du ruisseau du Portage, qui est la numéro 4, qui est le petit bassin à droite.

1905

L'embouchure de la rivière est en haut complètement de la carte, alors le deuxième point en bas, c'est le bassin du ruisseau du Portage. Les quatre (4) autres stations en rouge ont des densités d'élevage supérieur à une unité animale par hectare, et il y a plus de cinquante pour cent (50 %) du territoire qui est en culture comparativement au ruisseau du Portage dont les valeurs sont inférieures à ces deux (2) seuils. Donc l'agriculture est plus intensive dans le reste du bassin.

1910

La station en vert est une station sur la Boyer nord, où il y a eu des recherches expérimentales plus détaillées.

1915

Alors la qualité de l'eau pour la période de 1999 à 2001, si on prend le paramètre phosphore total, on observe que pour les cinq (5) stations du réseau du suivi agricole, le critère de qualité de l'eau de trente microgrammes par litre (30 [g/l]) est dépassé par un facteur deux (2) ou trois (3). Bon, c'est un critère qui vise à protéger les cours d'eau de l'eutrophisation.

1920

Le critère pour l'azote ammoniacal, le point cinq milligramme par litre (0,5 mg/l), est respecté dans les cinq (5) stations, au niveau des valeurs médianes, les valeurs centrales de

l'ensemble des données qui ont été prises. C'est un critère qui vise à assurer un traitement facile de l'eau potable.

1925

Ensuite, pour les coliformes fécaux, on observe des valeurs de six mille (6000) qui dépassent le critère de mille (1000) unités formatrices de colonies par cent millilitres (100 ml). Dans le ruisseau du Portage, qui est le ruisseau où on a l'intensité d'agriculture la plus faible, l'explication de cette valeur élevée qu'on a trouvée, c'est qu'il y a un passage d'animaux dans le cours d'eau proche du point d'échantillonnage, immédiatement à l'amont.

1930

Bon, on voit que dans les autres stations, on dépasse le critère utilisé pour la baignade de deux cents unités par cent millilitres (200 u/100 ml).

1935

Alors ici on représente les charges de phosphore annuelles en bleu et estivales pour la période de l'été en rouge disons, pour l'année 2000. Alors on observe que les charges annuelles varient de l'ordre de quarante (40 kg/km^2) à cent quarante kilogrammes (140 kg/km^2) de phosphore total par kilomètre carré de superficie de bassin versant; les charges en été sont de l'ordre de vingt (20 kg/km^2) à soixante kilogrammes par kilomètre carré (60 kg/km^2). Ça varie selon les bassins versants, selon les sous-bassins.

1940

Maintenant, si on regarde l'évolution dans le temps de la concentration de phosphore, on observe que pour la période de 1990 à 1995, il y a une réduction significative des concentrations de phosphore. C'est la ligne en jaune. Par contre, pour la période de 1996 à 2001, il y a pas de réduction significative.

1945

Alors nous avons essayé de documenter, d'essayer d'expliquer pourquoi il y avait des baisses significatives au cours de la première période et pas de baisse dans la deuxième période, on a regardé deux (2) facteurs, l'entreposage et puis l'évolution du cheptel porcin.

1950

Au cours de la première période, il y a eu de l'entreposage et une réduction du cheptel porcin, qui peuvent expliquer en partie la baisse obtenue.

1955

Au cours de la deuxième partie, l'ajout d'entreposage a été à un rythme deux (2) fois plus élevé, donc on aurait dû s'attendre à une réduction encore, par contre on voit qu'il y a pas de réduction, on voit que le cheptel porcin, du moins à cette période-là, a augmenté, ça fait que c'est un des facteurs qui peut expliquer l'absence de baisse, mais c'est pas nécessairement le seul facteur. On n'a pas examiné l'ensemble des facteurs à considérer.

1960

Alors au niveau de l'azote ammoniacal, on voyait tantôt que les valeurs médianes étaient sous le critère de qualité, par contre la ligne en rouge indique le critère de qualité, et puis il y a un grand nombre de valeurs qui dépassent les critères de qualité à l'embouchure de la rivière Boyer.

1965 C'est la même chose, on a le même constat dans la diapo précédente pour le phosphore, la ligne en rouge indique le critère de qualité, donc il y a des dépassements encore très fréquents malgré l'amélioration observée.

1970 Pour les coliformes fécaux, il y a deux (2) traits rouges, le trait du haut à mille unités par cent millilitres (1000 u/100 ml) est la norme pour l'eau potable, pour utiliser l'eau brute à des fins de traitement pour la consommer comme eau potable, le trait du bas, c'est pour la baignade. Alors on voit qu'il y a des dépassements très fréquents qui durent encore au cours des dernières années.

1975 Et puis ici, on indique deux (2) publications récentes qui ont été faites sur la Boyer nord, qui est le site de la station expérimentale, une qui porte sur l'azote et une qui porte sur le phosphore; possiblement qu'elles ont déjà été déposées à la Commission.

Alors monsieur Fortin a quelque chose à ajouter.

1980

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Fortin.

1985

PAR M. PIERRE FORTIN:

Moi, je voudrais me servir un peu de l'exemple de la rivière Boyer pour nuancer les propos de monsieur Baril lors d'une thématique.

1990

Parce qu'à la séance du 30 janvier, à Shawinigan, un citoyen est venu faire l'intervention suivante, il nous a demandé de vérifier le fondement de l'affirmation de monsieur Baril concernant les pertes en potentiel récréotouristique. Donc je trouvais que ça se plaçait bien, suite à cette présentation-là.

1995

Monsieur Baril, lui, n'a pas chiffré les impacts comme tels mais plutôt listé les secteurs où les impacts pouvaient se faire sentir, dont l'eutrophisation limitant la vie aquatique, l'eau potable, le potentiel récréotouristique, la santé humaine et la qualité du paysage.

2000

On sait que si pour un territoire, si la qualité de l'eau devient propre aux activités récréatives et que ce territoire a un bon potentiel récréotouristique, le fait que le plan d'eau devienne de moins en moins accessible aurait certainement un impact sur les activités récréotouristiques. Il en va de même pour chacun des secteurs mentionnés précédemment où les impacts pouvaient se faire sentir.

2005

Et si on prend spécifiquement la rivière Boyer, ce qu'on voulait dire dans le cadre de la présentation - c'est pas long, je vais le lire parce que c'est assez précis:

2010

"Entre 71 et 1992, le nombre d'espèces de poissons inventoriés dans la bassin est passé de trente-trois (33) à vingt (20); la disparition de treize (13) d'entre elles, dont le grand brochet, serait attribuable à la mauvaise qualité de l'eau et aux modifications de l'habitat. Les conditions du milieu expliqueraient aussi la diminution de l'abondance de dix (10) autres espèces, incluant l'omble de fontaine.

2015

"Par le passé, l'éperlan arc-en-ciel du Saint-Laurent venait se reproduire dans les eaux des deux (2) derniers kilomètres de la rivière Boyer, un secteur qui a longtemps constitué le principal lieu de reproduction de cette espèce dans le moyen estuaire. L'importante population d'éperlan supportait alors une pêche sportive fort courue et un pêche commerciale. À partir de 1960, ce poisson a progressivement délaissé la frayère pour la déserté complètement au milieu des années quatre-vingt. L'interdiction de pêche promulguée en 1977 n'a pas suffi à rétablir la population.

2020

"L'envahissement du milieu par les sédiments fins et les algues, là où se fixaient les œufs d'éperlan, jouerait un rôle dans la baisse de la reproduction du poisson ; de même, certaines substances présentes dans l'eau en raison des activités agricoles masqueraient celles qui permettent à l'éperlan de retrouver son site de fraie ou agiraient comme agent répulsif."

2025

C'est une citation qui vient du ministère de l'Environnement et du GIRDE de 1998, une brochure du ministère de la Faune.

2030

Et évidemment, pour chiffrer l'ensemble de ces effets-là, ça prendrait, comme vous le savez, une étude exhaustive et très spécifique sur chacun des poissons. Donc c'est dans ce sens-là qu'on n'a pas chiffré, on n'a pas chiffré les pertes dues au récréotouristique, mais c'est ce que ça sous-entendait.

2035

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous remercie, monsieur Patoine.

2040

PÉRIODE DE QUESTIONS
MARTHE DAIGLE

2045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je reviens encore en arrière pour voir si les gens sont arrivés. Monsieur Jacques Berthiaume! Monsieur Guy Lessard!

2050

Est-ce que monsieur Robert Labrecque est arrivé?

Alors c'est madame Marthe Daigle.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2055 Rebonjour, madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Moi, j'aimerais savoir, depuis le début des audiences, est-ce qu'on a pu enfin dire, une ferme familiale, c'est quoi; une ferme industrielle, c'est quoi.

2060 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On n'a pas eu d'autres définitions que celle que monsieur Sanfaçon mentionne à chacune des fois qu'il présente le portrait régional. C'est-à-dire la ferme familiale est définie en fonction de la propriété et non pas de la taille. D'accord?

2065

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

OK. Je veux dire pour les ministères aussi, c'est tout la même subvention, tout ça?

2070 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On n'a pas progressé de ce côté-là, on en est toujours au même point qu'au début.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2075

OK. Parce que là, quand on parle d'évaluation, pas d'évaluation mais d'étude d'impact environnemental, c'est certain que quand on est à six cents (600) unités animales, il me semble qu'on peut plus parler de ferme familiale, on est rendu à trente mille (30 000) porcs, là. À un moment donné, je pense qu'il va falloir faire une ligne en quelque part.

2080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp, vous voulez intervenir?

2085 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

C'est parce que, voyez-vous, il y a deux (2) dimensions, il y a une dimension juridique et il y a une dimension d'organisation.

2090

La dimension juridique, c'est la propriété, la propriété familiale. Est-ce qu'une ferme est familiale parce que la propriété est familiale, vous, vous évoquez plutôt une idée de la taille.

Il y a des concepts qui commencent à circuler, qui sont par exemple de ferme à taille humaine, c'est un autre concept.

2095

Mais on voit qu'est-ce que vous essayez d'identifier, mais c'est pas simple de le mesurer ensuite et d'ajouter une dimension humaine ou la taille à un concept de type juridique.

2100 Dans les réponses aussi qu'on a eues, ce qu'on nous a dit, c'est que la taille minimale pour faire vivre un permanent, une personne gestionnaire permanent sur la ferme, avec un certain salaire, était de l'ordre, il me semble que c'est mille trois cents (1300) places-porcs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2105 Monsieur Robitaille.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2110 Ça, c'est pour l'employé.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2115 Alors les modèles utilisés dans l'ASRA, c'est deux cent quatre (204) truies et quatre mille (4000) porcs mis en marché par année, ce qui fait treize cent trente-six (1636) places.

Et peut-être pour corriger, six cents (600) unités animales fois cinq (5) porcs, ça fait trois mille (3000) porcs.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2120 Maintenant, moi, ma deuxième question, j'aimerais savoir pourquoi le ministère de l'Environnement s'est départi de la réglementation sur les odeurs ainsi que sur le déboisement; parce que maintenant, c'est des réglementations qui doivent être gérées par les municipalités.

2125 Et quand on sait que nos municipalités sont agricoles, en pourcentage en tout cas dans Chaudière-Appalaches, les gens qui se retrouvent aux chefs de file, aux municipalités, les maires et tout ça, ce sont tous des producteurs. Alors la réglementation, c'est difficile de se réglementer soi-même, quand on arrive en environnement. Il me semble que là, il y a...

2130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va essayer de comprendre quels étaient les motifs à la base de ces décisions-là. Peut-être que monsieur Nadeau pourrait nous l'expliquer.

2135 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Oui, merci madame la Présidente.

2140 En fait, on a déjà eu l'occasion de mentionner cet élément. En fait, si on veut
comprendre pourquoi les municipalités ont maintenant la responsabilité de gérer les distances
séparatrices, donc pour tenir compte des odeurs en milieu agricole, il faut remonter donc en
1995, et d'ailleurs c'est un document qui a été déposé.

2145 Il y a eu une entente à cette époque-là entre quatre (4) ministres, donc le ministère de
l'Agriculture, Affaires municipales, Environnement et Santé et Services sociaux, MRN également,
ils étaient peut-être cinq (5), ma mémoire me fait défaut, mais également entente avec aussi
l'Union des producteurs agricoles, de même que l'UMRCQ à l'époque, l'Union des municipalités
régionales de comté qui est devenue la Fédération québécoise des municipalités, de même que
l'Union des municipalités du Québec.

2150 À ce moment-là, en fait, c'était une revendication du milieu municipal d'avoir ce champ de
responsabilité, étant donné que la question des distances séparatrices, on considérait, chez les
unions municipales, que c'était une question d'aménagement du territoire. C'est donc la raison
pour laquelle cette responsabilité a été accordée au milieu municipal, via notamment la Loi 23
2155 qui est entrée en vigueur en 97.

2160 Donc il y avait à ce moment-là une responsabilité partagée entre les municipalités et le
ministère de l'Environnement, et avec le projet de loi 184, ce qui avait déjà été de toute façon
convenu, on a donc confirmé la responsabilité complète des municipalités en matière de gestion
des odeurs.

2165 Par ailleurs, sur l'autre élément qui concerne la question du déboisement, à ma
connaissance, en fait le gouvernement n'en a jamais eu, en terres privées, de responsabilité en
matière de gestion du déboisement ou du reboisement, c'est un pouvoir qui appartient aux
municipalités en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2170 Et puis il y a d'autres dispositions, on a eu l'occasion de le faire, les documents sont
déposés, qui ont été donc une modification récente donc de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, pour permettre aux municipalités régionales de comté d'intervenir aussi dans cette
matière, par l'adoption de règlements .

2175 Et puis peut-être pour l'information également de madame, c'est que, j'y vais de mémoire
mais en tout cas, certainement ici, la MRC de la Nouvelle-Beauce a réglementé la question de
l'abattage des arbres, particulièrement à la suite de pressions de déboisement provenant de
besoins de mise en culture de terres.

2180 Et également, il y a plusieurs autres MRC de la région, dans mon souvenir il y en a au
moins cinq (5), donc plus de la partie est du territoire, on peut penser à L'Islet, Montmagny,
Desjardins qui est devenue la ville de Lévis, les Etchemins et puis Bellechasse, elle dans une
problématique plus en lien avec la mise en place des agences forestières, et puis pour des
mesures à ce moment-là de protection générale du couvert forestier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2185 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2190 Prenons une comparaison pour la question du bruit par exemple. Le bruit se mesure et le bruit diminue avec la distance, et c'est pas parce qu'il y a une question de distance qu'on a pris le bruit pour l'envoyer aux municipalités, ça fait encore partie, me semble-t-il, des juridictions du ministère de l'Environnement.

2195 Est-ce qu'il y a eu une réflexion sur le contenu des choses, c'est-à-dire que ce qui est un contaminant, ce qui est un polluant relève du ministère de l'Environnement et il m'a semblé que quand on a fait passer ça aux municipalités, on a voulu considérer l'odeur non pas comme un contaminant mais comme simplement une nuisance.

2200 Est-ce qu'il y a pas eu aussi des raisons de définition et de compréhension, pas uniquement des questions liées aux distances, mais qu'il y a eu une nouvelle définition de ce qu'étaient les odeurs et de leur relation à l'environnement.

PAR M. JEAN NADEAU:

2205 Peut-être un élément de précision, pardonnez-moi madame la Présidente, peut-être un élément de précision sur effectivement la question de monsieur Beauchamp. Je sais pas si ça va répondre à sa question mais effectivement, dans la Loi 23, donc l'entrée en vigueur à l'été 97, on a mentionné que maintenant, les odeurs étaient pas une nuisance mais que c'était, en fait, inhérent à la pratique des activités agricoles, un inconvénient inhérent à la pratique des activités agricoles, particulièrement de l'élevage.

2210

Alors je sais pas si ça répond à la préoccupation de monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2215 Mais vous comprenez que je lâcherai pas si vite, je vais renvoyer ma question au ministère de l'Environnement. Ils sont d'ailleurs en conciliabule, je pense bien pour pouvoir répondre à cela.

2220 Alors donc, qu'est-ce qui a prévalu à cette nouvelle définition de l'odeur et est-ce que le ministère de l'Environnement, comment considère-t-il l'odeur; est-ce qu'il la considère aussi comme un polluant.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2225

Les odeurs sont toujours dans la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce qui a été décidé, c'est qu'il y a eu des décisions de prises par le gouvernement de considérer les odeurs agricoles comme des nuisances.

2230 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Mais les odeurs sont toujours dans la Loi de la qualité de l'environnement.

2235 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2240 Et elles sont toujours considérées comme contaminants, selon la loi?

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui.

2245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

2250 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

2255 Au niveau du ministère de l'Environnement, de quelle façon sont gérées, si on peut appeler ça comme ça, les odeurs de d'autres industries que l'industrie agricole; est-ce que c'est la même chose, c'est les municipalités qui s'en occupent ou si c'est le ministère de l'Environnement qui s'occupe des odeurs dans d'autres domaines.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2260 J'ai consulté mes collègues, dans les autres secteurs, j'ai pas la réponse sur-le-champ, mais on pourrait faire un petit appel à Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2265 Il y a au moins la qualité de l'air qui est de juridiction de votre ministère. Dans le cas de la CUM, elle a une responsabilité, c'est plus la CUM mais l'ancienne Communauté urbaine de Montréal a de la responsabilité de ce côté-là.

Monsieur Van Oyen.

2270 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Oui madame la Présidente, dans la Loi sur la qualité de l'atmosphère, il existe des normes d'odeurs qui sont applicables à différentes industries; notamment, une section que je connais un peu mieux parce que c'est sur le territoire aussi, c'est au niveau des industries d'équarrissage. Donc il y a un certain nombre d'unités d'odeurs qui sont acceptables selon cette industrie-là et donc, il y a des mesures d'odeurs qui sont prises.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2280 À ce moment-là, c'est le ministère de l'Environnement qui s'en occupe, avec la Loi de la qualité de l'atmosphère?

PAR M. BOB VAN OYEN:

2285 Avec le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, oui, madame la Présidente.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2290 C'est seulement la partie odeurs d'origine agricole qui est sous la responsabilité des municipalités maintenant?

PAR M. BOB VAN OYEN:

2295 À ma connaissance, oui, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça, c'est en vertu de la Loi 23, c'est suite à la Loi 23 ou avec la Loi 23 devrais-je dire?

2300 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Merci madame la Présidente.

2305 Effectivement, c'est avec l'arrivée de la Loi 23, donc en 97, donc j'ai mentionné tout à l'heure, il y a eu un premier partage des responsabilités entre la municipalité et le ministère de l'Environnement, la municipalité s'occupait de l'implantation des bâtiments non agricoles en zone agricole, le ministère de l'Environnement des bâtiments agricoles en zone agricole.

2310 Et puis comme je le mentionnais tout à l'heure, donc la Loi 184 est venue confirmer les éléments de l'entente de 95, à savoir que c'était une responsabilité totale, pleine et entière aux municipalités locales.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2315 Et cette responsabilité, elle était demandée et par le monde agricole et par le monde municipal ou on a imposé aux municipalités la responsabilité?

PAR M. JEAN NADEAU:

2320 Regardez, j'ai pas été partie à toutes les discussions de nature politique, bien sûr, mais si ma mémoire est bonne, il y avait eu une demande du milieu municipal quand même assez claire à cet égard-là.

2325 Et puis dans le cadre de l'entente, effectivement, les partenaires étaient d'avis, ou étaient d'accord avec le fait que ça puisse maintenant relever des municipalités.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2330 C'est parce que j'ai pris connaissance de la lettre que vous avez déposée, signée par l'UPA et par la Fédération québécoise des municipalités, et il me semble, en tout cas il est mentionné dans cette lettre qu'on souhaite assumer cette responsabilité.

PAR M. JEAN NADEAU:

2335 Et puis si je ne m'abuse, également dans le rapport de maître Brière dont j'ai déposé copie tout à l'heure, on mentionne que, sur ce point-là en particulier, les parties sont d'avis de ne pas remettre effectivement en question cette responsabilité du milieu municipal.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2340
Merci.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2345 Juste un petit détail, là, au plan de la précision.

Monsieur Van Oyen, tantôt vous avez parlé de temps en temps de Loi de la qualité de l'air, temps en temps de Règlement de la qualité de l'air. Est-ce qu'on peut clarifier ça.

2350 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

C'est le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, madame la Présidente.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2355 Alors Règlement sur la qualité de l'atmosphère, et non pas une loi. OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360 Madame Daigle.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2365 Est-ce que le ministère de la Santé, docteur Gingras peut nous dire les problèmes engendrés par les odeurs, justement; est-ce que le ministère de la Santé se préoccupe de ces choses-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2370 Monsieur Gingras.

Vous parlez de la qualité de l'air en relation avec les porcheries?

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2375 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2380 Monsieur Gingras.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

2385 Merci madame la Présidente.

Effectivement, le ministère de la Santé se préoccupe de cette question-là mais scientifiquement, en ce qui concerne les études sur lesquelles on peut ou on pourrait s'appuyer pour formuler un avis, les études sont relativement limitées, en termes de nombre, en termes de situations, et pour créer, enfin, identifier un lien entre une intensité d'odeur, en fonction aussi
2390 d'un type d'odeur et des effets sur la santé.

Et c'est un sujet qui est en développement, je peux pas estimer quand est-ce qu'éventuellement, le ministère pourrait déposer un avis, et s'il va le faire en ce sens-là. Mais c'est un sujet qui est en plein développement et qu'on a regardé particulièrement relativement
2395 aux installations des productions animales.

Mais c'est une préoccupation, je l'ai souligné à quelques reprises déjà depuis le début des audiences, qui est en plein développement de notre côté, et on estime que dans bien des cas, dans certains cas il est probable, mais je pense qu'il faudrait pousser un peu les études au
2400 Québec pour le démontrer, mais il est probable que des gens puissent subir des effets sur leur

santé carrément, donc à ce moment-là la notion pour nous d'inconvénient permettrait pas ou serait insuffisante pour expliquer des effets à la santé de ces gens-là.

2405 Mais quelle est la proportion ou le nombre éventuellement de personnes, et dans quelles conditions, au Québec, qui pourrait être soumis à ce type de contaminant là, actuellement, on n'en a aucune idée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2410 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2415 Donc si je comprends bien, vous êtes d'accord, l'odeur, pour vous, c'est un inconvénient, ça c'est convenu. Et vous avez pas encore d'études qui permettent de dire si c'est aussi un contaminant ou une pollution.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

2420 C'est pas tout à fait ça. C'est-à-dire que dans certaines conditions, on estime que les odeurs pourraient être responsables d'effets à la santé, et je pense qu'à ce moment-là, on peut plus parler d'inconvénient mais de contaminant et d'effet sur la santé des gens.

2425 Mais les conditions en question sont pas très bien définies, et correspondent à quelle situation réelle au Québec, on n'est pas en mesure de le souligner.

Mais pour nous, c'est évident que dans certaines situations, les odeurs pourraient constituer un effet à la santé.

2430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Daigle.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2435 Est-ce qu'on a des statistiques pour les gens qui travaillent sur les fermes comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2440 Monsieur Gingras.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

Pour ce qui est des travailleurs, on peut pas aborder la question...

2445

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est différent.

2450

PAR M. BENOIT GINGRAS:

On peut pas aborder la question sous l'angle des odeurs, parce que les concentrations sont tellement beaucoup plus élevées que là, on parle plutôt d'effet toxique sur la santé, c'est-à-dire de nature toxicologique reliée à la concentration des éléments, certains types de gaz qui sont contenus ou qui sont responsables des odeurs à l'extérieur, par exemple, à une certaine distance.

2455

Parce que ces gaz-là, évidemment à l'extérieur, dans l'environnement, se diluent de façon assez importante; et même dilués à une certaine distance, ça pourrait constituer ou ça pourrait être responsable d'effets.

2460

Mais lorsqu'on est par exemple à l'intérieur des bâtiments, on a des concentrations qui sont beaucoup plus élevées, principalement sulfure d'hydrogène, l'ammoniac, il y en a d'autres aussi, et les effets sont d'une autre nature.

2465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et on a d'ailleurs eu déjà l'occasion d'en traiter, soit à Joliette, lorsqu'on a fait la thématique sur la santé, de même que lors d'une présentation de monsieur Legris, à Saint-Hilarion.

2470

Alors en consultant ces verbatim, vous allez pouvoir lire ce qui a été dit à ce moment-là.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

2475

Si je peux rajouter, madame la Présidente, il y avait aussi la présentation du docteur Cormier qui avait parlé des effets des poussières, des micro-organismes, des endotoxines, etc.

Alors il est difficile de dissocier exactement quel élément est responsable de quel effet, mais on peut constater certains effets chez des travailleurs en production porcine qui sont exposés fréquemment à ces contaminants-là.

2480

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

Ça veut dire que si je vais sur le site du BAPE, je verrais probablement des statistiques concernant ces choses-là, pour les travailleurs?

2485

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490 Vous avez une présentation en tout cas du docteur Legris, et les présentations du docteur Cormier à Joliette, au tout début, lors des séances thématiques.

PAR Mme MARTHE DAIGLE:

2495 OK, merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2500 Merci madame Daigle.

MARIO RODRIGUE

2505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Mario Rodrigue, de l'UPA.

2510 Bonjour monsieur Rodrigue.

PAR M. MARIO RODRIGUE:

2515 Bonjour. Alors pour avoir participé aux audiences qui se sont tenues en octobre à titre d'observateur, mon point de vue est à l'effet que mon niveau de compréhension et le niveau de compréhension de bien des gens va sûrement être supérieur, au terme des audiences.

2520 Et ça m'amène à conclure aussi que le niveau de compréhension va sûrement être supérieur dans cinq (5) ans d'ici, parce que le terme "devrait", ou "pourrait", ou "peut-être" est encore beaucoup d'usage, lorsqu'on essaie de se faire une idée de la problématique.

2525 En fait, ce que j'aimerais illustrer, c'est que la problématique qu'on vit actuellement est un peu le reflet, à mon sens, de la vision des connaissances qu'on avait il y a cinq-six (5-6) ou dix (10) ou quinze (15) ans, à l'époque où la production s'est établie graduellement, et je pense qu'à ce niveau-là, c'est peut-être inadéquat d'en faire porter la responsabilité uniquement aux producteurs, dans le sens que c'est la connaissance d'un peu tout le monde et ça devient une responsabilité d'un peu tout le monde.

2530 Ça m'amène à la problématique actuelle, il est beaucoup question des problèmes reliés aux odeurs. Les producteurs répondent à cet appel-là en étant ouverts, réceptifs, il y a différentes entreprises qui ont des produits, des fois que ça peut ressembler à de la poudre de perlimpinpin en disant aux producteurs, bien, fais l'essai. Mais quel genre d'encadrement est offert aux producteurs.

2535 Est-ce qu'on a un niveau de connaissance quant aux sous-produits qui pourront se trouver dans le lisier, est-ce qu'on pourrait se retrouver avec des métaux lourds que, dans dix (10) ans d'ici, on va taxer le producteur d'avoir créé une problématique additionnelle au niveau de l'environnement.

2540 Alors ça m'amène à la question, quel est l'encadrement que le ministère de l'Environnement offre aux producteurs pour s'assurer que ces différentes recherches-là qui se font ou tests qui se font nous amènent pas de mauvaises surprises dans cinq (5) ou dix (10) ans, et que les producteurs qui utilisent ces produits-là se retrouvent pas accusés injustement, dans X années.

2545 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fortin.

2550 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

La recherche est réalisée par le ministère sectoriel; nous, on fait pas de recherche, on n'est pas dans les pratiques agricoles comme telles. Nous, on fixe des objectifs environnementaux, on les mesure et on assure l'application de la réglementation.

2555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2560 Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'il y a un encadrement qui est offert aux agriculteurs pour justement vérifier, s'assurer que les différents produits qu'on leur offre pour atténuer les odeurs sont des produits qui sont valables, d'un point de vue d'abord quant à l'objectif qui est recherché, ils sont des produits qui, également, n'ont pas d'effets nocifs pour l'environnement.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2565 Madame la Présidente, si vous permettez, à mon avis, l'impact environnemental des produits est de responsabilité du ministère de l'Environnement, je sais pas si c'est fédéral ou provincial.

2570 Nous, du côté de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, on a recensé près de quatre-vingt-dix (90) produits, je pense que c'est une évaluation qui a été faite l'an dernier, qui étaient offerts à des producteurs par différents promoteurs, et comme monsieur Joncas l'a indiqué dans sa conférence ici même, avec des succès plutôt mitigés.

2575 Et à ma connaissance, il y a rien qui est instauré, présentement, par les autorités responsables, pour évaluer l'impact environnemental de ces produits-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais en tout cas, les effets escomptés, c'est-à-dire la réduction des odeurs, seraient pas atteints avec ces produits; c'est au moins le constat qui est fait par ces études?

2580

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Monsieur Joncas, dans sa présentation, nous a laissé entendre que les résultats étaient plutôt mitigés et très variables.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

2590

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que ces produits utilisés ont à être homologués?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2595

En vertu des lois environnementales?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2600

En vertu, oui, des effets potentiels sur la santé ou sur...

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Vous adressez la question au ministère de l'Agriculture, madame la Présidente?

2605

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est monsieur le Commissaire qui vous parle!

2610

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Je veux bien, mais je pense qu'une évaluation environnementale, en vertu des lois...

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2615

C'est-à-dire que l'homologation, d'habitude, est à un autre niveau.

Mais on va vérifier au ministère de l'Environnement, si on parle de quatre-vingt-dix (90) produits qui sont utilisés pour masquer l'odeur, monsieur demande, est-ce que ces produits-là

2620 ont des effets sur la qualité du fumier, ce qui pourrait regarder l'agriculture, et est-ce qu'ils sont homologués, est-ce qu'ils font partie d'un processus d'homologation.

Est-ce que vous avez la réponse à ça ou si on doit s'adresser au fédéral?

2625 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Bien nous, on n'a pas un système de validation des technologies. On peut accompagner le producteur s'il nous pose des questions, s'il veut un accompagnement, mais comme tel, on n'a pas de système qui va accréditer, qui va certifier, qui va développer des pratiques.

2630

Mais le producteur, lui, doit avoir, c'est une des responsabilités du producteur de choisir sa technologie et nous, tout ce qu'on fait, c'est l'accompagner s'il a des questions à poser.

2635

Mais, je veux dire, on n'a pas de système ou de service qui va homologuer tel et tel produit, non.

Comme je disais tout à l'heure, nous, c'est l'application réglementaire.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2640

Madame la Présidente, j'ai trouvé l'information de l'évaluation environnementale qui est de responsabilité fédérale, c'est le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles, qui prévoit, qui précise quels renseignements il faut présenter au gouvernement fédéral, il s'entend, si on entend importer ou fabriquer un produit qui contient des substances considérées comme nouvelles au Canada.

2645

Alors selon le type de produit, ça peut relever de la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits antiparasitaires, enfin, il y a différentes lois fédérales.

2650

Et le gouvernement canadien établit, entre les ministères responsables de l'application de ces lois-là, soit l'Agence canadienne d'inspection des aliments, soit Santé Canada, une responsabilité additionnelle regardant les questions environnementales qui, elles, relèvent du ministère de l'Environnement du Canada.

2655 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Merci de la réponse. Et on s'aperçoit comment c'est compliqué et comment c'est sectorialisé.

2660

Alors s'il s'agit de nouvelles substances, l'homologation se fait par le fédéral et comme on voit, le fédéral parfois, quand on l'appelle, il est très rapide à répondre, son temps de réaction est relatif selon les individus, selon les agences.

Alors je vous retourne la parole, madame la Présidente.

2665

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Marquis a demandé la parole.

2670

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Oui, effectivement, concernant ces produits, je crois qu'il y en a qui sont utilisés dans l'alimentation et d'autres qui sont utilisés pour le traitement des lisiers.

2675

Je ne sais pas si par le CDPQ, via monsieur Fillion, on pourrait pas avoir un peu plus d'informations, parce que je crois qu'il y a quand même beaucoup plus d'informations que ceci qui circulent en ce qui concerne ces produits qui sont utilisés soit dans l'alimentation, soit dans le lisier.

2680

Si monsieur Sanfaçon est d'accord, je crois qu'on pourrait avoir un éclairage un peu plus important en ce qui concerne ces produits-là.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2685

Madame la Présidente, si la question va sur quels sont les types de produits, qu'est-ce qui s'utilise, etc., ce que je comprenais pas qu'était la question antérieure, effectivement.

2690

Et juste avant de donner la parole à Robert, indiquer que dépendant justement si c'est des produits qui sont utilisés dans l'aliment ou en ajout dans le lisier, les différentes lois fédérales impliquées vont varier. Par exemple, ça peut être la loi relative aux aliments du bétail qui peut être en cause, ou d'autres lois.

PAR M. ROBERT FILLION:

2695

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, bonjour.

Est-ce que, monsieur le Commissaire me demande d'amener des commentaires, mais est-ce que je peux avoir une question précise là-dessus?

2700

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Non, je pense que la question de monsieur Rodrigue, si j'ai bien compris, il se demandait justement s'il y a un encadrement et aussi, s'il y a de la recherche ou de l'information qui est obtenue en quelque part à ce sujet-là.

2705

Alors je pense que ce serait dans ce sens-là que ce serait intéressant de savoir, effectivement, si on les utilise d'abord et qu'est-ce que ça semble donner et si, en quelque part, on a évalué les risques associés à l'utilisation de ces produits.

2710 **PAR M. ROBERT FILLION:**

OK. Donc au départ, il existe plusieurs types de produits, disons qu'ils peuvent se retrouver sous forme de poudre, de pastilles, de produit à mélanger au lisier, des produits à épandre sur les lattes, voire incorporés dans l'alimentation des porcs en général.

2715

Et ce sont des produits qui sont essayés depuis quelques années.

Le but premier, je dirais, de la majorité de ces produits-là, c'est de liquéfier le liquide, le lisier dans les dalots, et en même temps de rabattre certaines odeurs et surtout, je dirais pas des odeurs en tant que telles, mais de diminuer par exemple certains gaz comme l'ammoniac, qui est un gaz qu'on retrouve en assez grande quantité à l'intérieur des bâtiments de temps à autre.

2720

Donc ces produits-là s'utilisent de différentes façons, les gens s'en préoccupent beaucoup, même que la Fédération des producteurs de porcs, il y a quelque temps, s'en préoccupait et même formait un comité pour vraiment bien analyser ces produits-là.

2725

Le champ, au départ, voulait installer un banc d'essai pour pouvoir les comparer. On sait que d'après monsieur Joncas, il y a énormément de variations dans les résultats de rabattement des gaz et des odeurs, et à ce moment-là il faudrait faire des études plus poussées pour les comparer dans leurs effets.

2730

Donc de façon générale, je pense qu'il y a une préoccupation très forte de la part de l'industrie pour pouvoir continuer et les analyser, et je pense que la station de Lennoxville, actuellement, avec le docteur Daniel Massé, fait des recherches à ce niveau et a même proposé des projets pour pouvoir aller plus de l'avant là-dessus.

2735

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

J'ajouterai peut-être une chose, simplement une information, c'est que le Prairie Swine Research Center a évalué un certain nombre de produits qui sont utilisés dans les lisiers, et ces résultats-là sont disponibles en quelque part, mais ils sont pas disponibles à la Commission, pour le moment du moins.

2740

Peut-être aussi un autre point d'information, c'est que justement la Fédération des producteurs de porcs, ils ont fait un gros travail et une étude avait été demandée au BNQ pour tenter justement on pourrait dire d'écrire un protocole d'essai qui pourrait être fait avec ces produits-là, pour en arriver avec quelque chose où non seulement les effets au niveau de la réduction des odeurs ou encore de la liquéfaction du lisier seraient montrés, mais aussi les risques au niveau de la biosécurité de ces produits-là.

2745

2750

Et effectivement, un commentaire qu'a apporté monsieur Fillion, c'est qu'Agriculture Canada, actuellement, à Lennoxville, réalise un projet important d'essai de ces produits-là, en association avec l'IRSST, l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail, au Québec. Et ça porte particulièrement sur la question de biosécurité de ces produits.

2755

J'ai demandé à monsieur Fillion, j'espère qu'il m'en voudra pas de donner quelques parties parce que j'ai, dans un autre monde, comme dit monsieur Bouchard, un peu plus d'informations à ce sujet.

2760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gingras, vous voulez compléter?

PAR M. BENOIT GINGRAS:

2765

Oui, si vous me permettez, une petite anecdote d'abord.

2770

Suite au décès dû à des gaz de lisier, des gaz de fumier qu'il y avait eu il y a quelques années dans la région ici, dont j'ai parlé hier, à la même époque, il y avait un promoteur qui faisait la publicité comme quoi un produit qui était essentiellement un masquant, alors un masquant a pour effet de rajouter une odeur à une autre odeur pour la modifier, mais dans sa promotion, alléguait que le produit pouvait aussi réduire les concentrations d'hydrogène sulfuré, précisément H₂S qui avaient été responsables du décès et des intoxications des gens.

2775

Alors nous, ça nous avait préoccupés à ce moment-là, c'était pas très longtemps après, et des techniciens avaient fait des analyses des concentrations de gaz avec le masquant, et on avait vu aucune différence. Et on avait réagi aussi, pour éviter que les producteurs prennent cette information faussement et considèrent que les risques étaient diminués, liés au gaz, principalement au H₂S.

2780

Un autre petit élément, c'est que prochainement va être publié un livre, une collaboration franco-qubécoise en santé environnementale, il y a un chapitre qui porte sur les odeurs environnementales, chapitre que j'ai coordonné mais rédigé par des collaborateurs de l'École polytechnique de Montréal notamment, qui fait un peu une revue, en quelques pages, de la question des odeurs environnementales, des effets à la santé, des solutions, mais de façon très générale.

2785

2790

Alors le chapitre ou le livre en question est pas encore publié, je peux vérifier dans les prochains jours s'il y a moyen, avant la publication du livre, de déposer ce chapitre à la Commission, pour qu'il puisse être consulté par les gens, parce que c'est une question qui revient assez souvent.

Ça ne porte pas uniquement sur les odeurs d'origine agricole, mais l'ensemble des odeurs d'origine environnementale, donc industrielles, municipales, etc.

2795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Gingras.

2800

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

2805

Juste une précision, je pense qu'il est important de distinguer l'évaluation des impacts, la responsabilité en termes de l'évaluation des impacts environnementaux, c'était le début de la question, et de l'évaluation de l'efficacité du produit, qui est une autre question et une autre responsabilité.

2810

Et en regard de l'évaluation de l'efficacité du produit, considérant que c'est une technologie, il y a un groupe du transfert technologique qui peut être mis à contribution, et le groupe de transfert technologique déplore effectivement qu'il y a pas de méthode standard de validation et d'évaluation de ces produits sur lesquels ils peuvent se baser présentement.

2815

Et c'est ce qui a été demandé au BNQ de développer, il y a un rapport préliminaire qui a été déposé, et les informations que j'ai eues récemment étaient à l'effet que ça va être lancé du côté de la fédération, et probablement avec le concours des ministères concernés.

2820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2825

Juste bien comprendre ce que vous avez dit, monsieur Fillion, il y a donc deux (2) filières qui sont utilisées, une filière qui change l'alimentation de l'animal et une autre filière qui consiste à masquer l'odeur du purin lui-même; est-ce que c'est bien ça, il y a comme deux (2) types de produits?

2830

PAR M. ROBERT FILLION:

Ce sont des produits que l'on place de façon différente, mais qui ont le même effet ou des effets qui permettent disons de rabattre les odeurs en partie. Et c'est pas nécessairement deux (2) filières.

2835

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2840 C'est parce que moi, quand on me parle de cacheur d'odeur, j'ai un souvenir d'une audience de site de déchets par exemple, où on a là un véritable masquant qu'on répand sur le site de déchets, de sorte que les populations sentent une autre odeur. Je me rappelle, les gens nous disaient, on le sait quand ils le mettent, ça sent la gomme. Bon!

2845 Mais là, il me semble qu'on a quelque chose de tout à fait différent, puisque dans un cas, les porcs le mangent; si les porcs le mangent, ça me semble être un type de filière. Et si on le met dans la fosse à purin pour que le purin sente le parfum, ça, c'est autre chose.

Alors c'est ça que j'essaie de voir, s'il y a bien deux (2) pistes différentes.

2850 **PAR M. ROBERT FILLION:**

Il y a disons plusieurs façons, disons des produits, il y en a quatre-vingt-dix (90), donc des façons de travailler énormes, très très très très variables.

2855 Ça peut être avec ou sans bactérie, qui liquéfie le liquide; on peut avoir des produits à base naturelle, on peut avoir des produits chimiques de synthèse. Voyez-vous, il y a toute une panoplie de façons de faire, et c'est là que vient la difficulté de donner des renseignements aux gens sur l'utilisation, parce que les objectifs de ces produits-là diffèrent énormément d'un à l'autre.

2860 Mais ils ont tous dans leur idée de changer ou de masquer les odeurs, etc., ou de les rabattre; ça peut être aussi très souvent de les rabattre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2865 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2870 Oui. Si on fait une tentative de classification comme celle qu'essaie de faire mon collègue, est-ce qu'on devrait pas aller un peu plus loin et dire, bon, premièrement, il y a les produits qu'on fait ingérer à l'animal avec l'alimentation en espérant que le résultat qui va sortir va être moins odorant, le type de produit qui est un masquant pur où là il y a l'odeur qui se dégage et on met une autre odeur avec l'odeur originale en espérant que la nouvelle va sentir
2875 meilleur et qu'on va la sentir plus que la précédente, mais la précédente est toujours là autant, mais il y a un autre type de produit, par exemple des bactéries ou des micro-organismes qu'on met soit sur les planchers ou soit dans la fosse, qui, eux, ne sont pas des masquants mais des produits qui interviennent pour qu'il se génère moins d'odeurs, un peu sur le principe de ce qui est ingéré, au fond dans ce cas-là, il est pas ingéré, il est mis dans la fosse ou dans le plancher,
2880 mais il tend à faire en sorte qu'il y ait moins d'odeurs générées.

Donc si on faisait des familles, est-ce qu'on devrait pas en faire trois (3): le pur masquant, ce qu'on ingère et ce qui travaille pour diminuer les odeurs après l'alimentation.

2885 **PAR M. ROBERT FILLION:**

Un des spécialistes provincial, c'est monsieur Marquis; peut-être que monsieur Marquis pourrait dire si les trois (3) classifications sont - je pense qu'à mon avis, c'est une bonne façon de les classifier.

2890

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

C'est effectivement plus compliqué que ça, et je pense que ça serait peut-être pas facile de rentrer dans tout ça aujourd'hui.

2895

C'est qu'en réalité, en plus d'avoir des produits que l'on met pour changer la faune bactérienne, et à ce moment-là changer ce qui se passe au niveau de la transformation de la matière organique et le dégagement des odeurs, c'est qu'on utilise aussi des produits qui inhibent, qui empêchent le développement des bactéries et qui, à ce moment-là, empêchent que les bactéries produisent des odeurs. Donc c'est une façon de procéder.

2900

Et il y a des produits très souvent aussi chimiques, qui vont favoriser la transformation d'un certain produit en d'autres produits, tels que les mercaptans, les phénols et des choses comme ça, qui sont transformés en d'autres produits.

2905

Et il y a effectivement des produits strictement chimiques qui sont utilisés, j'en ai un en tête qui contient beaucoup de cuivre, et effectivement c'était, lorsqu'on a regardé un peu ces choses-là, une inquiétude que l'on avait à savoir si à ce moment-là, en ajoutant ces produits, on ajouterait pas tellement de cuivre, qu'on se retrouverait avec un problème de métaux lourds dans notre lisier.

2910

Alors je pense qu'on pourrait passer l'après-midi là-dessus, j'y ai déjà passé plusieurs jours, moi!

2915 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Rodrigue, votre question a suscité beaucoup d'échanges.

PAR M. MARIO RODRIGUE:

2920

C'était l'objectif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2925 C'était l'objectif.

Avez-vous une autre question?

PAR M. MARIO RODRIGUE:

2930

Non merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2935

Merci monsieur Rodrigue.

ROBERT LABRECQUE

2940

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Robert Labrecque, producteur de porcs.

2945

Bonjour.

PAR M. ROBERT LABRECQUE:

Bonjour à tous, bonjour madame la Présidente.

2950

Mon intervention sera pas tellement longue, mais elle se présente un peu dans la foulée du sujet qui se parle présentement.

2955

Pour me présenter un petit peu, je suis producteur dans le porc depuis 1979, on agit comme naisseur-finiisseur, et puis c'est un peu comme un témoignage un peu que j'amène, c'est que dans les produits des odeurs, on sait que l'irritant, si on regarde le cheminement qu'on a fait dans la production depuis 1979, l'irritant qui s'est développé dans la production, c'est surtout les odeurs.

2960

C'est sûr que dans les dernières années, il a sorti d'autres choses, on parle des contaminants comme l'E. coli et autres, ensuite on parle du phosphore qui est sorti dernièrement.

2965

On sait que le Québec, c'est la province qui, je pense, a la réglementation la plus sévère au monde, et on nous a instauré la norme phosphore alors qu'ailleurs, elle est encore sur base azote. Et puis avec l'expérience que j'ai, avec le petit peu d'expérience que je peux avoir dans ça, ayant parlé avec du monde un peu partout à travers le monde, on s'aperçoit qu'au Québec, c'est sûr que le cheminement qui se fait là, ça va être un exemple pour les autres.

2970 Qu'est-ce que je veux partager, c'est que depuis les années deux mille, dans une région
ciblée qui est pas la Beauce, qui est pas Saint-Bernard, on a ciblé des engraisements où c'est
qu'on a employé des produits justement pour les odeurs; le produit entre autres que j'utilise, c'est
l'Enviro-Pur, et puis le fait que dans cette région-là, il y a pas d'autres producteurs agricoles, les
2975 produits ont donné d'excellents résultats. Parce que la journée qu'on faisait les épandages, il y
en avait pas un autre qui faisait de l'épandage, chez le voisin, qui venait briser qu'est-ce qu'on
faisait.

Mais par contre, si on regarde les odeurs, ça fait pas longtemps qu'on en parle; à matin,
ça l'a explosé parce que ça a cheminé tranquillement avec la production qui a grandi, et puis on
sait que l'épandage des engrais, qui est le lisier de porc, ou qu'est-ce qui s'en vient de plus en
2980 plus, le lisier de bovin et dans la production laitière, va être la même problématique que le lisier
de porc.

Ça fait que donc, quand on parle d'odeurs, on peut parler d'odeurs pour le lisier de porc,
mais il faut penser aussi à l'odeur des lisiers dans le bovin et dans le laitier, qui est au même
2985 titre, une odeur qui peut être différente un peu mais qui pue pareil.

Et puis la problématique du côté des odeurs, je reviens à ça, c'est qu'on a un bon
fertilisant mais il y a des doses agronomiques qui donnent des très très bons résultats, excepté
que c'est un fertilisant qui est mis à toutes sortes de périodes de l'année, et que c'est qui fait qui
2990 amène un irritant pour la population, c'est la senteur.

Donc je reviens à mon produit, qui est l'Enviro-Pur, que je pratique depuis 2000 dans une
région qui est au Cap-Saint-Ignace entre autres, et puis les résultats ont été assez
extraordinaires; assez que dans le bâtiment même, on remarque une diminution marquée, on
2995 peut même le voir sur les cochons à l'abattoir aussi, et au brassage des fosses, on peut dire que
ça sent carrément pas, et à l'épandage, c'est la même affaire. Ça fait que, assez que quand on
fait l'épandage, on se demande voir si c'est de la marde qu'on étend ou si c'est de l'engrais
chimique. Mais c'est sûr qu'il y a d'autres produits.

3000 Mais que c'est qui est un irritant pour le producteur, c'est de voir que nos gens qui nous
entourent ont pas cheminé assez vite dans les dernières années parce que là, tout le monde se
lance la balle, dire, c'est où qu'on est rendu avec ça, on fait des analyses, il y a des tests; mais
des tests, je vais vous dire, ça fait pas longtemps, ça fait pas longtemps. C'est sûr que ça fait
longtemps qu'il y en a qui travaillent là-dessus, mais on se lance la balle.

3005 Et moi, je pense - et on a un autre problème là-dessus, c'est que nos revenus agricoles
dans le domaine du porc ne paient pas ces produits-là.

Et puis on a une deuxième phase aussi qui se présente, c'est que si moi, à matin, je mets
3010 de l'argent là-dessus et si mon voisin en met pas, bien moi, c'est de l'argent que j'ai jeté
carrément...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3015 Dans le lisier.

PAR M. ROBERT LABRECQUE:

3020 C'est ça, exactement.

Ça fait que les gouvernements devraient mettre plus d'argent disponible et ouvrir des budgets, parce qu'à court terme et à moyen terme, on sait que les traitements, ça va venir; on les a pas à matin, mais à court terme et à moyen terme, pour diminuer l'opinion publique, comme on peut voir, je pense qu'on devrait mettre l'emphase là-dessus et rapidement, parce qu'on a tous les gens, des gens compétents dans le domaine, aujourd'hui on est capable d'aller sur la lune même si ça saute de temps en temps mais quand même, on est capable d'avoir des technologies pour atténuer les odeurs, afin de ramener l'opinion publique à un niveau, à un équilibre entre les deux.

3030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez une question, parce qu'on en est aux questions.

PAR M. ROBERT LABRECQUE:

3035 Bon, ma question était: est-ce que vous prévoyez que le gouvernement va injecter des argents dans ce domaine-là, d'une façon rapide, afin de nous aider à pouvoir le mettre et ainsi inciter les gens à mettre ça, avec un encadrement.

3040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais pas juste dans le porc, si j'ai bien compris.

PAR M. ROBERT LABRECQUE:

3045 C'est dans le porc et dans le bovin, c'est ça, c'est général.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3050 Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3055 Merci madame la Présidente.

D'abord, il y a déjà des argents qui ont été injectés, il y a plusieurs projets qui ont porté sur le développement, que ce soit à Lennoxville, à l'Université Laval ou à l'IRDA.

3060 Deuxièmement, j'ai mentionné tantôt, présentement il y a des discussions avec la Fédération des producteurs de porcs pour relancer le dossier d'une norme d'évaluation avec le BNQ.

3065 Et troisièmement, je pense qu'avec le fait que les producteurs vont adopter ces pratiques-là, ça va être capté par l'évaluation des coûts de production et pris en compte éventuellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

3070 **PAR M. ROBERT LABRECQUE:**

Oui, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3075

Merci. Vous avez pas d'autres questions, monsieur Labrecque?

PAR M. ROBERT LABRECQUE:

3080

Non, pas pour le moment.

YVES MERCIER

3085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Yves Mercier, de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

3090

PAR M. YVES MERCIER:

Bonjour madame la Présidente.

3095

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonjour monsieur Mercier.

PAR M. YVES MERCIER:

3100

Moi, c'est une question pour le MAPAQ que j'aurais à poser.

3105

J'ai entendu parler un peu de reboisement en zone agricole, j'aimerais avoir plus de précision là-dessus. C'est de quelle façon, de par leurs superficies, les friches en zone agricole peuvent-elles combler le déficit que l'agriculture a présentement pour épandre le lisier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3110

Excusez-moi, vous avez parlé tellement vite que j'ai pas compris votre question. Allez-y tranquillement et puis allez-y dans vos mots, aussi.

PAR M. YVES MERCIER:

3115

OK. C'est qu'on a parlé de reboisement des friches en zone agricole tantôt, et je me demandais, voir les apports en superficie de ces friches-là, ça peut correspondre à quoi dans le besoin des superficies supplémentaires d'épandage, pour entre autres la norme phosphore; ces superficies en friche là peuvent-elles combler les besoins que l'agriculture a pour épandre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3120

Les superficies qui sont en friche actuellement, est-ce qu'elles pourraient combler les besoins des surplus de phosphore qu'on observe dans la région.

3125

Monsieur Pouliot.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

3130

Bon, il y a comme deux (2) réalités dans Chaudière-Appalaches. Il y a la réalité où l'agriculture est très dynamique et puis où l'agriculture étant dynamique, c'est là qu'on une pression plus forte des productions animales sur les sols.

3135

Par contre, dans toute la périphérie sud de Chaudière-Appalaches, on a une zone plus dévitalisée où l'agriculture est moins dynamique et où là, effectivement, il y a une pression qui se fait sur les sols agricoles de la part de la partie des agences forestières entre autres.

3140

Donc dans ces territoires-là, c'est bien sûr qu'il y a une forte demande pour les sols qui étaient utilisés à des fins agricoles, qui le sont peut-être plus ou peut-être en friche, mais qui sont actuellement convoités pour la reforestation.

Par contre, pour ce qui est des données précises là-dessus, il y a eu une étude faite par la fédération de l'UPA de la Beauce, en 97, qui chiffrait assez bien et assez fidèlement, de façon assez précise, l'intensité de la pression de la forêt sur les sols agricoles en périphérie sud de Chaudière-Appalaches.

3145 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

3150 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

Pour ce que j'ai compris de la question, c'est ce que j'avais à dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3155 Monsieur Mercier, est-ce que ça répond à votre question ou c'est autre chose que vous voulez savoir.

PAR M. YVES MERCIER:

3160 J'aurais aimé avoir des précisions au niveau des chiffres, là.

3165 Mais si on parle d'environ, j'ai des données en Chaudière-Appalaches sur la superficie des friches en milieu agricole, qui sont en friche justement, avec des données écoforestières qui s'élèveraient environ à cinq cents kilomètres carrés (500 km²) en Chaudière-Appalaches de friche, avec des photos aériennes prises entre 90 et 96, donc qui sont déjà décalées dans le temps, donc on peut dire qu'on n'est pas sûr de la fiabilité des données, sauf que - et ces friches-là, dans certains cas, elles ont déjà été reboisées, qui n'apparaissent pas sur les photos aériennes, donc qui ont été considérées en friche mais qui ne sont plus disponibles pour l'agriculture.

3170 J'aurais aimé avoir, est-ce que ce chiffre-là a de l'allure, environ cinq cents kilomètres carrés (500 km²).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3175 Monsieur Pouliot.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

3180 Cinq cents kilomètres carrés (500 km²) de superficies en friche dans Chaudière-Appalaches, j'aurais pas de misère à dire que le chiffre peut avoir de l'allure. Mais de là à vous dire, à vous confirmer après-midi que ce chiffre-là est précis et exact, je n'en suis pas là.

3185 Parce que les friches, dans Chaudière-Appalaches, il y en a de divers types, il y a des friches arbustives, il y a des friches herbacées et en quelque part, il y a une différence assez grande entre les deux (2). Et puis en quelque part, une friche herbacée peut facilement être

récupérée pour des fins agricoles rapidement, alors que la friche arbustive, à ce moment-là, il y a des travaux plus importants à faire.

3190 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Mercier.

3195 **PAR M. YVES MERCIER:**

OK, j'aurais une deuxième question.

3200 Les propriétaires de ces friches-là, dans une certaine mesure, c'est pas à tous des propriétaires agricoles, des producteurs agricoles. Est-ce qu'on a une idée, exemple un propriétaire de lot privé qui est une personne de la ville, un cadre ou n'importe quoi, dans quelle mesure il serait disponible pour recevoir du lisier de porc pour diminuer ou aider les producteurs agricoles à épandre leur fumier. Est-ce que vous avez compris?

3205 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

3210 Bon, la question de monsieur Mercier fait référence à la Politique de reboisement. On en a parlé un petit peu tantôt, le ministère de l'Agriculture donne un avis agronomique sur les sols sur lesquels on veut faire du reboisement. La finalité de l'avis agronomique donne accès soit à une subvention pour reboiser ou le producteur fait ce qu'il veut sur son sol et reboise à ses propres frais.

3215 En gros, la subvention calculée en moyenne pour le reboisement se chiffre entre huit cents (800 \$/ha) et neuf cents dollars l'hectare (900 \$/ha), alors que pour maintenir le sol à des fins agricoles, il y en a comme pas. Ça c'est comme entrée de jeu.

3220 Nous, dans Chaudière-Appalaches, on a regardé la problématique que l'on avait, et on a comme une problématique certaine, et on le reconnaît. On pense avoir un certain besoin de disponibiliser tous nos sols possible pour, à toutes fins pratiques, éponger une partie de la problématique de surplus de déjections animales dans Chaudière-Appalaches. Ceci fait en sorte que dans les municipalités dites en surplus, ou les ZAL, nous avons mis des mesures plus restrictives sur le reboisement.

3230 Pourquoi, parce qu'on pense que si c'est une ZAL, et là on parle toujours de sols agricoles, on parle pas de sols forestiers, on parle de sols qui ont une vocation agricole, qui sont couverts par la Loi de protection du territoire agricole, donc on a mis des critères plus restrictifs sur le reboisement.

Bien sûr que cela irrite nos amis de la forêt, mais en quelque part, on a une problématique en agriculture, on est en zone agricole et ce sont des sols agricoles.

3235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce que monsieur Mercier demande, c'est dans la mesure où le propriétaire du terrain est un professionnel de la ville, c'est pas un agriculteur, il cultive pas. Est-ce qu'on peut épandre du lisier sur son terrain; c'est ce que je comprends de la question de monsieur Mercier.

3240

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, peut-être juste rappeler que l'exploitant d'un lieu d'élevage qui procède à un épandage de déjections animales doit le faire sur des terres, des parcelles en culture. Donc il faut faire en sorte que la friche ne soit plus une friche, et qu'elle soit cultivée. Donc là, c'est la décision du propriétaire de la parcelle.

3245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc le propriétaire pourrait, à la rigueur, couper et louer sa terre à un agriculteur qui cultive et donc, accepter que les lisiers soient épandus sur ce lopin de terre là.

3250

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

Comme le droit de propriété, aussi, permet au propriétaire de dire, non, il y aura pas de lisier sur mes sols. Chacun a droit de disposer de son bien en bon père de famille et comme il l'entend.

3255

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

3260

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Est-ce que ce n'était pas une des principales vocations des organismes de gestion, comme Fertior dans la région, de prospecter toutes les terres qui seraient susceptibles de recevoir du lisier et qui n'en reçoivent pas.

3265

En d'autres termes, est-ce qu'il y a pas un travail qui s'est fait dans ce sens-là pour essayer d'explorer tout ce qu'il y a comme possibilité d'endroits pour épandre du lisier. Est-ce qu'en d'autres termes, ce travail-là n'a pas déjà été fait.

3270

En d'autres termes, est-ce qu'il est susceptible de rester beaucoup de superficies qui seraient très disponibles pour épandre du lisier mais auxquelles on n'a pas pensé.

3275

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, les résultats qui vous ont été déposés, notamment du portrait agroenvironnemental de 1998, révèlent qu'encore une partie de sols agricoles ne sont pas utilisés, à ce moment-là n'étaient pas utilisés à des fins d'épandage. Et donc, une certaine disponibilité de ce côté-là aussi.

Les organismes de gestion avaient notamment pour mandat, effectivement, de mettre en lien des receveurs potentiels et des donneurs, et c'est un peu le rôle aussi que jouent, à certains égards, les clubs agroenvironnementaux . À l'intérieur d'un club par exemple, il peut y avoir des producteurs qui sont en situation de recevoir et d'autres qui sont en situation de donner. Et effectivement, il y a des travaux qui ont été faits dans ce sens-là.

Ça veut pas dire pour autant que l'ensemble des sols disponibles pour l'épandage est effectivement utilisé pour l'épandage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

3295

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

J'aimerais savoir, dans la région c'est quoi les forces qui effectivement font que plutôt peut-être se tourner vers une friche pour la ramener en culture et y épandre du lisier, on se tourne vers le déboisement.

Est-ce qu'il y a, je sais pas moi, peut-être des actions qui peuvent être menées, qui auraient plutôt tendance à valoriser les friches avant de déboiser d'autres superficies; je sais pas s'il y a quelque chose au niveau régional qui est fait ou qui peut être fait dans ce sens-là.

3305

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

Ce sont les deux (2) réalités de Chaudière-Appalaches, la partie dévitalisée et la partie où l'agriculture est dynamique.

3310

Donc la partie où il y a des sols abandonnés, qui sont rendus en friches soit arbustives ou soit herbacées, c'est que ça, c'est dans la zone où l'agriculture est moins dynamique, où les sols sont aussi plus faibles en fertilité, où c'est qu'il y a un potentiel agricole plus faible.

3315

Par contre, dans les zones où l'agriculture est plus dynamique, c'est là où on est dans la zone des ZAL, l'agriculture est plus dynamique pourquoi, parce qu'aussi les conditions de production sont aussi probablement plus favorables, aussi.

3320 Ce qui fait qu'on parle de reboisement comme étant un péché capital énorme, mais en quelque part, je pense que l'agriculture est dynamique, l'agriculture se modèle avec l'évolution de la société, avec l'évolution des outils mais en quelque part, c'est pas parce qu'on a défriché, en quelque part, des sols en 1920-1930 que ça demeure une permanence pour l'agriculture. On l'a vu, la géographie reboisée de Chaudière-Appalaches se modifie.

3325 Mais aussi, c'est pas parce qu'il y a des sols, dans Lotbinière mettons, qu'on n'a pas déboisés aujourd'hui, il y a peut-être des sols qui ont encore un potentiel agricole certain et qui vaudraient peut-être la peine d'être exploités.

3330 Je dis pas qu'on part à déboiser, comme l'article du Soleil disait ce matin, mais en quelque part, il y a probablement de l'utilisation des sols à des fins agricoles qui pourrait se faire de façon intelligente et raisonnée, et en quelque part, on fait de l'activité économique, on produit, on contribue à nous nourrir à tous les jours.

3335 Mais cela se fait de façon ordonnée et structurée et raisonnée. Mais on a encore une possibilité, je pense, d'utiliser certains sols soit à des fins horticoles, on a des terres noires inutilisées dans la région qui pourraient nous permettre de faire de l'horticulture de façon intéressante compte tenu que c'est dans la zone de Chaudière-Appalaches où les degrés-jour sont intéressants.

3340 Il y a encore des sols où la pierrosité est beaucoup moins forte que dans tout l'arc sud de Chaudière-Appalaches où on pourrait aussi probablement utiliser ces sols-là pour faire des grandes cultures ou faire des cultures en rotation.

3345 Donc ça, c'est ma parenthèse sur le déboisement qui me fatiguait beaucoup, parce que c'était comme si c'était une tare et un péché grave. Donc mon malaise vient de passer!

3350 À ce moment-là, on vient à dire que les sols de Chaudière-Appalaches qui sont aussi utilisés pour l'épandage de fumier, c'est pas de disposer des fumiers pour s'en débarrasser, c'est pour faire de l'agriculture; on se sert du fumier comme moyen de fertiliser, donner la fertilité au sol qui permet d'avoir une production intéressante et viable pour le producteur qui le fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3355 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3360 Votre réaction est amusante parce qu'en général, dans l'audience, les gens ont plutôt reproché le déboisement; c'est le premier intervenant qui reproche de faire du reboisement.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

Bienvenue en Chaudière-Appalaches!

3365 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Ça fait partie des jeux régionaux, j'imagine. Alors c'est correct, ça.

3370 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, peut-être la question qui peut être posée, c'est en regard des objectifs de couvert forestier, est-ce qu'on doit pas quelque part envisager des objectifs différents selon qu'on traite de l'écosystème agricole ou de l'écosystème forestier.

3375 C'est des angles sous lesquels les choses sont abordées, notamment en Europe. Regardez au Poitou-Charentes, par exemple des régions comme celles-là, où on va avoir des surfaces de compensation en zone agricole, avec des pourcentages de huit (8 %) à dix pour cent (10 %) du territoire et évidemment, en zone forestière, les pourcentages de couvert forestier qu'on envisage sont nettement supérieurs.

3380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Trecia.

3385 **PAR M. GUY TRECIA:**

Je suis un peu surpris des propos que j'entends actuellement. On semble faire une adéquation entre une agriculture dynamique et puis son corollaire, le déboisement.

3390 C'est pas un corollaire que j'accepte d'emblée, parce qu'il y a des conséquences, je pense, qui ont été exposées très clairement hier, quand on fait du déboisement, il y a des conséquences sur l'environnement, sur la qualité de l'eau, sur la biodiversité, puis on peut pas dire que l'usage agricole est un usage qui est exclusif, qui enlève le droit à toutes les autres valeurs et usages sur le territoire.

3395

3400 Le sud de la région Chaudière-Appalaches, et puis le nord ou l'ouest ont pas les mêmes caractéristiques au niveau des peuplements forestiers et de la faune qui habite ces peuplements-là et on remplacera pas des forêts diversifiées par des plantations de pins ou de sapin de Noël, et on fera pas l'équivalent de ce qu'on retrouve par exemple dans des prucheraies et des pinèdes qu'on retrouve dans Lotbinière, en plantant des plantations d'épinettes ou de pins.

3405 Alors moi, je trouve qu'on réduit le débat si on accepte d'emblée le déboisement sans tenir compte que ce déboisement ne se fait pas de façon ordonnée, comme il vient d'être dit.

J'ai spécifié hier que dans Chaudière-Appalaches, on a cinq (5) dossiers de poursuites de destruction d'habitat du poisson, à cause que le déboisement s'est fait de façon sauvage et sans tenir compte de la présence des cours d'eau.

3410 Alors c'est le commentaire que j'avais à faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3415

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

Excusez madame, je me sens interpellé un petit peu, sans vouloir faire un débat, c'est bien sûr il m'arrive de parler vite et peut-être qu'il y a des mots que j'ai dits qui ont été mal entendus ou pas compris du tout. J'ai bien dit des pratiques agricoles respectueuses, intelligentes et raisonnées. Et je pense...

3420

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ce que j'avais bien entendu.

3425

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

Parfait. Et je suis rassuré!

3430

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, monsieur Mercier?

3435

PAR M. YVES MERCIER:

Mon objectif de la question c'était simplement de dire que les friches n'étaient pas nécessairement la panacée à tous les problèmes, mais qu'il y avait le droit de propriété aussi des propriétaires forestiers.

3440

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce qu'a reconnu monsieur Pouliot.

3445

3450

MARIO TURENNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Mario Turenne, producteur de porcs.

3455

Bonjour.

PAR M. MARIO TURENNE:

3460

Bonjour madame la Présidente.

Je pourrais peut-être vous faire remarquer que je suis un producteur de porcs bien portant et toujours vivant; je sais pas si c'est intéressant de noter. Avec qu'est-ce que j'ai entendu cet après-midi, je me demande comment ça se fait que je respire encore, pour travailler dans des bâtiments porcins.

3465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais je pourrais vous dire que vous avez des collègues à vous qui sont venus nous dire que c'était bien difficile et qu'ils étaient pas sûrs d'être bien portants demain.

3470

PAR M. MARIO TURENNE:

En tout cas, vous comprenez ce que je veux dire; c'est parce que des fois, c'est aberrant, ce qu'on entend.

3475

Moi, ma question irait peut-être à monsieur Robitaille...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3480

Je vous dirais, monsieur, que parfois, pour certains autres, c'est aberrant d'entendre ce que vous dites; c'est partagé, d'accord?

PAR M. MARIO TURENNE:

3485

Oui, oui, je suis bien d'accord, mais c'est parce que c'est surprenant d'être bien portant comme ça, et d'être vivant, avec les conditions que j'ai entendues. C'est juste ça que je voulais mentionner.

3490

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est beau.

PAR M. MARIO TURENNE:

3495

Donc ma première question, peut-être à monsieur Robitaille, j'aimerais ça comprendre le bout de VNA, parce que tantôt, il y a une dame qui est venue poser des questions sur la couverture de protection qu'on avait, CSRA-ASRA, moi je suis une ferme de type, à mes yeux, très très très petite, familiale, et le couvert, le plafond de cinq cent mille (500 000 \$) de VNA m'habille plusieurs fois.

3500

Mais dans ma compréhension, j'ai toujours compris que si je voulais me multiplier ce cinq cent mille (500 000 \$) là, j'avais rien qu'à m'associer des gens à vingt pour cent (20 %) d'actions votantes, non participantes. Est-ce que c'est vrai?

3505

Est-ce que si je m'appelle, peu importe le meunier, je suis capable de multiplier ça et d'avoir un plafond différent, une ferme petite comme la mienne. Parce que moi, quand même qu'on divise ça en cinq (5), les actions chez nous, on va avoir cinq cent mille (500 000 \$), il m'habille déjà, tu sais.

3510

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Robitaille.

3515

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Oui madame la Présidente. En fait, le cinq cent mille (500 000 \$) est limité d'abord - il est pas limité! La contribution de la Financière est de six pour cent (6 %) pour le premier cinq cent mille (500 000 \$) de ventes nettes admissibles; ce montant de ventes nettes admissibles là, c'est pas les ventes de l'entreprise, il faut bien comprendre que les ventes nettes admissibles, c'est la vente de produits admissibles moins l'achat de produits admissibles.

3520

Je vous donne un exemple, je vends des porcs, je mets des porcs en marché; de cette vente de porcs là, je vais déduire les achats des porcelets, ma vente nette admissible, et je vais déduire aussi les aliments qui sont composés de céréales qui, elles aussi, sont admissibles.

3525

Donc, ce qu'on recherche, c'est la valeur ajoutée d'un produit. Essentiellement, c'est à peu près ça.

3530

Et pour être un membre qualifié, il faut détenir minimalement vingt pour cent (20 %) des intérêts dans une entreprise. Effectivement, si on est cinq (5) personnes à vingt pour cent (20 %), ça fait cinq (5) fois cinq cent mille (500 000 \$), donc deux millions cinq cent mille (2 500 000 \$), à contribution de six pour cent (6 %) de la part de la Financière. Et par la suite, c'est régressif.

3535

Ce qu'il faut faire attention, c'est que dans le cadre du programme Compte de stabilisation agricole, je peux, exemple, détenir vingt pour cent (20 %) d'intérêts dans une

3540 entreprise, vingt pour cent (20 %) dans une autre et vingt pour cent (20 %) ainsi de suite, et on va toujours me suivre dans ma participation. De sorte que si j'ai vingt pour cent (20 %) et que j'utilise la totalité de mon cinq cent mille (500 000 \$) dans mon entreprise là, quand j'aurai des ventes nette admissibles dans l'entreprise que j'ai avec mon voisin, bien, ma participation à ce moment-là va être décroissante, parce que je vais avoir utilisé la totalité de mon cinq cent mille (500 000 \$) à six pour cent (6 %) comme individu.

3545 Donc ce mécanisme-là permet de suivre à la fois les entreprises et les individus, de sorte que je pourrais pas fractionner ou être membre dans plusieurs entreprises et avoir plusieurs fois cinq cent mille (500 000 \$) rattachés sur mon chapeau à moi, comme individu.

3550 Donc une entreprise à cinq (5) sociétaires, à vingt pour cent (20 %) chacun, à ce moment-là a effectivement des ventes nettes admissibles de deux point cinq millions (2,5 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3555 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3560 Par contre, on connaît tous le sens de la famille qu'il y a dans le monde agricole, on parle des fermes familiales et tout ça, or on a entendu des mauvaises langues dire qu'une manière d'aller un peu plus loin que ça, c'était que non seulement le mari, mais la femme avait vingt pour cent (20 %), les enfants, les frères, les sœurs.

3565 J'imagine qu'il y a pas de moyens de suivre les situations où les intérêts sont étroitement apparentés, et qui pourraient faire en sorte que non seulement on aille à deux millions et demi (2 ½ M\$), mais dans une même famille, beaucoup plus loin que deux millions et demi (2 ½ M\$).

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3570 En fait, en faisant le lien avec les individus, peu importe où je détiens des intérêts, je vais toujours être en lien avec mon maximum à moi comme individu. Je prends votre exemple, à ce moment-là...

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3575 Mais ça empêche pas mon fils d'aller à son maximum à lui...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3580 Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

... ma conjointe d'aller à son maximum à elle, etc.

3585 **PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:**

Prenons l'exemple d'une ferme familiale où les parents décident d'intégrer un des enfants avec vingt pour cent (20 %) d'intérêts dans l'entreprise et que quatre-vingts pour cent (80 %) est détenu par les conjoints, on a donc trois (3) individus qui peuvent qualifier à un point cinq million (1,5 M\$) de ventes nettes admissibles, dans le cadre du CRSA.

3590

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça améliore votre compréhension des choses?

3595

PAR M. MARIO TURENNE:

Oui, oui.

3600

Ma deuxième question était aussi probablement adressée à monsieur Robitaille, dans le sens où on a parlé d'intégration par choix, tantôt.

3605

Pour m'impliquer un petit peu au niveau de l'UPA, le dossier intégration m'est très cher, et ma compréhension à moi des gens sur le terrain, des gens de la relève, et tout récemment des gens déjà avec des entreprises implantées, s'aperçoivent que quand vient le temps d'aller à la Financière agricole, souvent, pour pas dire tout le temps, on leur demande un petit cinquante mille (50 000 \$) de caution d'un meunier, pour être sûr que ça passe bien.

3610

Quand on parlait de choix tantôt, est-ce que ça, c'est le choix que la Financière donne aux producteurs? Je veux juste bien entendre comme il faut, parce que ça m'a surpris, tantôt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça vous est arrivé à vous?

3615

PAR M. MARIO TURENNE:

Pardon?

3620

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça vous est arrivé à vous?

3625

PAR M. MARIO TURENNE:

Pour avoir démarré en production porcine depuis quelques années, oui, j'ai passé par là, et ça me l'a été demandé carrément.

3630 Des jeunes de la relève, que je suis, dernièrement ça leur a été demandé; aussi des producteurs qui sont de mon âge, qui sont passés par là auparavant, aujourd'hui ils ont des problèmes parce que c'est pas vrai que le CSRA et l'ASRA complémentaire nous couvrent adéquatement présentement, c'est un petit mythe, eux autres se font dire, bien peut-être si on renégocie ton contrat "backé" par le meunier, ça irait mieux.

3635 Je veux me faire confirmer si c'est vrai ou pas. Parce que moi, dans le champ, ce qu'on me dit, c'est réel; je l'ai vécu en plus, ça fait que je tends à croire que ça ressemble pas mal à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3640 Monsieur Robitaille. Je sais qu'on a déjà traité de la question, mais j'aimerais vous entendre dans cette salle.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3645 Alors dans l'analyse d'une demande ou d'un projet d'établissement ou d'une demande de financement dans le cadre d'un projet que ce soit sous intégration ou à titre d'entreprise autonome, utilisons le vocabulaire, quand on fait l'analyse du dossier, en fait ce qu'on utilise, c'est l'approche globale où on regarde l'ensemble des éléments qui permettent d'assurer le succès de l'entreprise.

3650 Évidemment que l'entreprise qui choisit d'utiliser la voie de l'intégration ou d'utiliser le service de l'intégrateur, à ce moment-là on sait que l'intégration lui permet de réduire son risque, parce qu'il y a l'encadrement, parce qu'il y a différents autres facteurs qui viennent diminuer le risque sur l'entrepreneur de démarrer dans cette production-là, que ce soit en termes
3655 d'encadrement, en termes de support, etc.

L'entreprise ou le promoteur qui souhaiterait démarrer de façon autonome, à ce moment-là il est bien évident que dans l'analyse du dossier, on va regarder les différents aspects, en termes d'encadrement, de support, de capacité à bien gérer ou d'être bien outillé au niveau de
3660 son équipe de direction, pour assurer le meilleur succès possible de son entreprise. Parce que l'objectif ultime, c'est toujours que notre producteur ou notre productrice agricole ait une meilleure chance de succès dans son projet.

3665 Concernant les cautions, les cautions c'est une pratique qui peut être exigée dans le cadre d'un financement, de façon à atténuer ou diminuer le risque global de l'intervention de la Financière. Ça peut être à la fois la caution d'un tiers, ça peut être la caution d'un des membres du groupe, dépendamment de la structure légale, peut faire en sorte à un moment donné qu'on exige une caution qui fait partie, à ce moment-là comme dans toute analyse de financement, que ce soit à la Financière ou ailleurs, fait partie en fait de la garantie d'un financement.

3670

Il est arrivé d'exiger des cautions d'intégrateurs, et même dans certains dossiers, ce qu'on a observé, c'est qu'il y a des intégrateurs qui ont fait carrément des mises de fonds dans les projets. D'ailleurs, ça nous a déjà été présenté par des gens qui ont utilisé cette démarche-là pour démarrer cette production-là sur leur entreprise.

3675

PAR LA PRÉSIDENTE:

Voilà.

3680

PAR M. MARIO TURENNE:

Peut-être juste pour comprendre comme il faut, donc c'est acceptable pour la Financière d'être endetté à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), en autant qu'il y a une caution qui part de soixante-quinze (75 %) à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %); parce que le niveau de rentabilité vivable, c'est soixante-quinze pour cent (75 %), peut-être quatre-vingts pour cent (80 %) de tout l'endettement, ce qui est intelligent.

3685

Ça fait que, qu'est-ce qu'on dépasse de ça, à se rapprocher du cent pour cent (100 %), si on demande une caution pour ça, la Financière se lave les mains, tu es intégré. C'est correct, c'est tu ça que je comprends?

3690

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Robitaille.

3695

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Non, je pense qu'il faut pas l'interpréter comme ça parce que notre objectif, c'est pas de faire un prêt pour faire un prêt, notre objectif, c'est de faire un prêt pour permettre à des gens de faire de l'agriculture. Et l'aspect garantie n'est qu'un des aspects qu'on regarde, quand on analyse un dossier. Et un des aspects importants, c'est l'aspect rentabilité.

3700

Il peut y avoir différents facteurs qui viennent influencer la rentabilité. Par contre, au niveau de la garantie, qui est un des éléments - en fait, il y a quatre (4) pôles importants: la direction de notre entreprise, que je vous parlais tout à l'heure; l'aspect rentabilité; l'aspect garantie, donc le niveau de couverture du prêt consenti, cette garantie-là peut être physique, soit une hypothèque sur des immeubles ou sur des biens meubles, ou une caution fait partie de la garantie; et finalement, la mise de fonds.

3705

C'est sûr, quand une mise de fonds est plus faible, au niveau de la garantie, on va demander un peu plus.

3710

Mais l'objectif ultime, c'est l'aspect rentabilité et non l'aspect couverture de garantie.

3715 Je vais vous donner un exemple très concret. En production sous serre, si je faisais un
financement sur la base d'une garantie, j'en ferais à peu près pas ou je demanderais une mise
de fonds énorme, parce que ce qu'on constate quand on fait un prêt en production sous serre, et
que l'entreprise ne réussit pas à atteindre ses objectifs de rentabilité et qu'on réalise notre
garantie, la perte est énorme.

3720 Mais pourtant, on fait du financement dans ce domaine-là, parce que c'est d'abord notre
direction d'entreprise, c'est ensuite l'aspect rentabilité qu'on essaie d'estimer du mieux possible,
à partir des résultats, sinon à ce moment-là à partir de certaines données du secteur. Et après
ça, la garantie vient en troisième lieu.

3725

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

3730

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que vous avez des données, à ce moment-là, comparatives du nombre de faillites
aux gens à qui vous prêtez, vous demandez une caution pour passer, comme dit monsieur de
soixante-quinze (75 %) à quatre-vingt-dix-quatre-vingt-quinze pour cent (90 %-95 %), par rapport
3735 aux autres pour lesquels vous avez pas besoin de demander de caution parce qu'ils ont
suffisamment de choses au départ; est-ce qu'il y a un comparatif de la fragilité des entreprises.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3740 J'ai pas de données sur les faits, sur cette base-là où on dit, parce que j'ai demandé une
caution, est-ce que mon risque est plus grand dans ce domaine-là.

Mais je pourrais donner des indications par rapport aux faillites en production porcine par
rapport aux autres faillites, et ça demeure relativement raisonnable. Un instant que je vous
3745 donne les bons chiffres.

Alors dans le cadre des derniers exercices financiers, je vous donne les trois (3)
dernières années, pour l'ensemble de notre clientèle, cinquante-deux (52) faillites, si on parle de
l'année 99-2000, il y en avait eu neuf (9) dans le secteur porcin; quarante-six (46) l'année
3750 suivante, pour six (6) dans le secteur porcin; quarante (40) la dernière année, pour quatre (4)
dans le secteur porcin. Ce qui représente, bon an mal an, entre dix (10 %) et quinze pour cent
(15 %), et c'est à peu près les proportions de notre portefeuille. Donc notre en cours de prêt en
production porcine est de cet ordre-là.

3755 Donc il y a pas plus, toutes proportions gardées, à l'intérieur des financements consentis
par la Financière, plus de faillites en production porcine que dans d'autres secteurs d'activité.

3760

Mais il faut rappeler que la Financière est un des acteurs, avec à peu près soixante-cinq pour cent (65 %) du marché; donc il y a un quarante-cinq pour cent (45 %) qui est occupé par d'autres acteurs, au niveau du financement d'entreprise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3765

Monsieur Turenne, une dernière intervention.

PAR M. MARIO TURENNE:

3770

Une sous-question par rapport à la question qu'il a posée. Moi, je pensais pas que vous alliez me dire qu'il allait y avoir plus de faillites, mais avez-vous la statistique sur le transfert de pouvoir d'entreprise qui s'est passé entre le producteur qui est pas capable de sortir de l'intégration à être contrôlé par le meunier directement.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3775

Je comprends pas.

PAR M. MARIO TURENNE:

3780

À un moment donné, ils rappellent la marge de crédit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3785

C'est-à-dire il y a des producteurs qui sont autonomes et qui avaient une caution, qui ont été finalement...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3790

Rachetés par l'intégrateur?

PAR LA PRÉSIDENTE:

... intégrés complètement par l'intégrateur. Avez-vous des données là-dessus.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3795

J'ai pas de données sous la main actuellement. Je pourrais vérifier, mais je suis pas sûr. Parce que là, ça devient à ce moment-là une transaction, le prêt est remboursé et je sais pas, je suis pas en mesure de fournir de l'information, je vais vérifier.

3800

Si j'ai des informations, je reviendrai à la Commission, mais on pourra faire le lien avec la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3805 Je considère que ce serait très intéressant d'avoir cette information-là.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3810 Je vais faire les vérifications, si on est en mesure de quantifier cette information-là, et je vous reviendrai.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3815 Si le système informatique le prévoit.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

3820 Bien, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans la situation que monsieur expose, c'est que c'est un producteur sous intégration et qui vend à l'intégrateur. Donc nous, c'est un client qui rembourse ses prêts, c'est ni une faillite, et le prêt est donc remboursé. Nous, on sait pas s'il est remboursé suite à une transaction parce qu'il a vendu ou qu'il y a un autre prêteur qui est arrivé au dossier, qui a décidé de totalement nous rembourser pour refinancer l'entreprise. C'est des scénarios qui sont possibles.

3825 Et comme le scénario que monsieur amène est un des scénarios, effectivement, qui pourrait être possible, je peux pas vous dire si je vais être capable de le quantifier, parce que c'est même pas le système informatique, c'est qu'il faudrait avoir un suivi de savoir le pourquoi l'entreprise a été transigée ou le pourquoi notre financement a été remboursé.

3830 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

3835 Mais ce qui est étonnant toutefois, c'est que la Financière suive pas ce phénomène-là ou ne l'étudie pas. Parce que c'est un phénomène, parmi les enjeux sociaux constamment soulevés, ça en est un, celui-là. Et là, on a une carence d'informations validées sur le parcours des gens et savoir si le phénomène de l'intégration est en train de transformer le milieu ou pas.

Parce que les gens ont des perceptions, mais on n'est pas capable de les valider par un certain nombre d'observations plus systématiques et plus rigoureuses.

3840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3845 Je rajouterais, monsieur Robitaille, là-dessus, que personnellement, depuis le début de cette consultation publique, ce qui m'étonne le plus, c'est de constater qu'il y a une multitude de renseignements qui sont disponibles un peu partout, mais qui ne sont pas interprétés, qui ne sont pas nécessairement analysés.

On n'est pas capable, tantôt on parlait de déboisement, on n'est pas capable de dire à quoi c'est dû; dans ce cas-là, on n'est pas capable de vérifier les phénomènes, et dans bien d'autres cas.

3850

Enfin, je parle de mon étonnement, mais c'est le constat que je fais après soixante-dix (70) séances de la Commission.

Merci monsieur.

3855

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

Madame la Présidente, sachez que j'ai pris note des commentaires et je vais les transmettre à qui de droit.

3860

LISE AUDET

3865

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je prends une dernière intervenante, madame Lise Audet, et pour ce qui est des autres personnes, nous continuerons ce soir avec elles.

3870

Madame Audet est productrice de porcs.

PAR Mme LISE AUDET:

Bonjour madame, bonjour messieurs.

3875

Moi, je suis productrice, et puis je me demande combien d'efforts supplémentaires on va devoir faire pour satisfaire les besoins environnementaux.

3880

Parce qu'on sait qu'on a des citernes qui sont étanches, des bâtiments étanches, tout ce qu'il est possible en tout cas, et puis la problématique qui est la plus grande je dirais, présentement, c'est à l'épandage, la rétention près des cours d'eau, tout ça.

3885

Je me demande, versus des municipalités, eux autres ont-ils le même effort à faire en pourcentage de rejets. Monsieur de l'Environnement peut probablement de répondre. Eux autres, leurs rejets sont-ils zéro, rendus au cours d'eau; est-ce que les gens de l'Environnement prendraient un verre d'eau au bout des étangs d'épuration, des rejets des municipalités parce qu'ils ont des traitements, les municipalités, à ce que je sache. Est-ce que c'est parfait, zéro.

3890 Nous, nos bâtiments et nos citernes doivent être étanches complètement, ou on n'étend pas le purin comme il y a quelques années avec, je sais pas comment ils appelaient ça, des canons; maintenant, on tend de plus en plus vers les rampes, mais on sait que c'est pas encore suffisant.

3895 J'aimerais savoir ça, et puis ce qui en est également de l'industrie; l'industrie est-elle à la norme zéro rejet, complet.

3900 C'est parce qu'on veut faire des efforts, mais on se demande jusqu'à où on va devoir arrêter nos efforts, et puis si on est sur le même pied que tout ce monde-là, que les municipalités, que l'industrie. Parce que l'industrie aussi a des rejets. Ils ont des traitements, des fois par les municipalités ou autres, mais on se pose la question.

C'est la question que je pose, en fin de compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3905

Monsieur Fortin ou monsieur Van Oyen. Monsieur Van Oyen, d'accord.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3910

Oui madame la Présidente. Bon, quand on parle de rejets zéro en termes municipalités ou en termes industriels, en fait il y a pas de rejets zéro, si on regarde notamment les rejets dans l'atmosphère des industries.

3915

Les rejets qui sont autorisés par le ministère de l'Environnement sont des rejets qui tiennent compte de la capacité de réception du milieu. Alors étant donné par exemple la capacité de dilution d'un cours d'eau, à ce moment-là on demanderait à des municipalités ou à des industries d'arriver à un tel niveau de rejet.

3920

Par ailleurs, on a aussi, dans un certain nombre de réglementations, des normes qui sont établies et donc, on établit une norme de rejet.

3925

Par ailleurs, au niveau agricole, oui, il y a de l'étanchéité qui est demandée au niveau des bâtiments, oui il y a de l'étanchéité demandée au niveau des fosses, il faut cependant voir que le lisier est épandu la plupart du temps sans traitement et à ce moment-là, les règles qui s'appliquent au niveau de l'agriculture sont des règles qui visent à éviter que le purin ou le lisier se retrouve dans des cours d'eau par exemple.

3930

Donc le rejet, je pense pas qu'au niveau agricole, on demande un rejet zéro. On demande une étanchéité, on demande une protection notamment des cours d'eau et des nappes souterraines.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3935 D'ailleurs, on a pu observer, lors de séances précédentes, que l'entreposage étanche des lisiers est une mesure qui montre une efficacité assez grande, après quelques années d'observation de la qualité de l'eau. N'est-ce pas, monsieur Fortin peut-être?

PAR M. PIERRE FORTIN:

3940 Oui. D'ailleurs, monsieur Simoneau a fait une démonstration éloquente quand il a quantifié le phosphore dans la rivière l'Assomption, je crois, où il y avait eu des efforts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3945 C'est l'Achigan, je crois.

PAR M. PIERRE FORTIN:

3950 De l'Achigan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3955 Alors on pouvait observer, madame, qu'avec entre autres l'entreposage étanche des lisiers, il y avait une diminution notable et très rapide de la quantité de phosphore qu'on retrouvait dans l'eau.

PAR Mme LISE AUDET:

3960 Mais je dois comprendre, que ce soit l'industrie ou les municipalités, il y en a aussi des rejets phosphore, eux autres aussi; ça peut pas faire autrement, là.

3965 On laisse supposer que le cours d'eau accepte la dilution du restant, c'est ce qu'on suppose? Parce que s'il y a une grosse quantité, une pluie diluvienne qu'on a eue l'été dernier, je pense que leur traitement n'a pas tout absorbé ça, eux autres non plus; et puis pas plus que si le producteur, la veille, a fait un épandage, je pense qu'il y a eu du lessivement automatiquement dans les cours d'eau, je suis prête à le reconnaître.

3970 Mais je pense pas que la rivière pour autant a absorbé, ni les traitements ont absorbé tout ce que les municipalités ou les industries avaient en rejets. On essaierait de me le faire croire mais je serais sceptique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3975 Monsieur Fortin.

PAR Mme LISE AUDET:

J'aurais une autre question...

3980 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Attendez un petit peu, madame.

3985 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

D'ailleurs la semaine dernière, lors des audiences, on a précisé que quand il arrivait des coups d'eau comme ça, et que les réseaux municipaux débordaient, bien, ils débordaient pour une courte période de vingt-quatre (24) heures, ça arrivait à quelques reprises durant l'année et finalement, l'impact que ça avait sur les cours d'eau était très minime par rapport à ce qui peut être rejeté par les autres sources de polluants.

3990 On a aussi un spécialiste dans la salle qui pourrait aller plus en profondeur, des plus grandes explications, si vous le voulez.

3995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est monsieur Simoneau qui pourrait venir...

4000 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

C'est monsieur Simoneau, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4005 Peut-être monsieur Simoneau pourrait venir un peu expliquer, parce que le problème que plusieurs ressentent, et c'est la même chose par rapport à la santé, c'est de dire, on produit mais on n'est pas les seuls responsables de la pollution des cours d'eau, donc essayer de nous expliquer rapidement, effectivement, le long d'un cours d'eau, comment vous en arrivez à établir que la production agricole peut être responsable d'une partie du dommage qui est causé aux cours d'eau.

4010 **PAR M. MARC SIMONEAU:**

4015 Écoutez, madame la Présidente, c'est que lorsqu'on fait un programme d'assainissement des eaux, on fait le recensement de tous les usages qu'on trouve associés au plan d'eau en question, et on essaie de comptabiliser un peu les rejets.

4020 Et lorsqu'on a vu, dans la plupart des rivières qu'on a étudiées, lorsque l'essentiel de la pollution était associé à des rejets urbains, on a mis en place les traitements nécessaires pour que la quantité de pollution qui était à traiter, matière organique, coliformes fécaux, phosphore,

4025 qu'on puisse atténuer le signal en question pour faire en sorte que lorsque le rejet, une fois qu'il est traité, c'est pas un rejet zéro, mais qu'une fois qu'on le retrouve dans la rivière, compte tenu du débit d'étiage, parce que c'est toujours en fonction d'un débit X, ce qu'on appelle dans notre jargon le Q2-7, c'est un débit qui est calculé pour sept (7) jours, récurrence de deux (2) ans, donc dans la mesure où on retrouve ce débit d'étiage là dans le cours d'eau, le rejet une fois traité va permettre de retrouver une concentration dans le milieu qui ne va pas nuire à l'usage ou la pratique qui est associée au plan d'eau.

4030 Donc on parle de sources de pollution ponctuelle, donc qui est facilement traitable.

Les têtes de rivières qui avaient essentiellement ce genre de pollution ont bien réagi à l'assainissement des eaux, dans la tête de la rivière Chaudière, on le voit.

4035 C'est sûr qu'à l'occasion, en raison de la structure de nos réseaux, il y a beaucoup de réseaux d'égout, avec des égouts unitaires, lorsqu'il survient des événements de pluie importants, il y a du débordement qui se produit, et comme on l'a mentionné précédemment, souvent ça va être de courte durée.

4040 Lorsque ça se produit, il y un impact notable sur le plan d'eau, les concentrations vont être beaucoup plus élevées parce qu'on mélange à la fois des eaux domestiques, des eaux pluviales, donc il y a du ruissellement urbain et même parfois agricole, parce que lorsqu'il y a un coup d'eau sur un bassin versant, tout le territoire va réagir.

4045 Donc c'est bien certain que...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4050 Si on prenait une photo, pas une photo mais on prenait un échantillon d'eau à ce moment-là, on observerait une hausse importante?

PAR M. MARC SIMONEAU:

4055 Il y a deux (2) phénomènes qui se produisent. Dans les premières heures, tout dépendant des cours d'eau, il y a des cours d'eau qui vont réagir très rapidement à l'événement, puis d'autres vont prendre plus de temps, mais dans les premières heures qui suit un coup d'eau, il y a une espèce de phénomène de délavement qui se produit. On va voir apparaître un pic de concentration suivi, par la suite, d'une dilution, par la suite.

4060 Donc il y a tout le phénomène du délavement si on veut du bassin versant comme tel.

Donc c'est bien sûr que l'assainissement urbain, ce n'est pas un traitement parfait avec zéro rejet, sauf qu'on contrôle assez bien ce traitement-là, et on fait en sorte que la pollution résiduelle et, ce qu'on appelle entre guillemets tolérable et qu'elle ne va pas nuire aux usages.

4065 Dans le cas de la pollution diffuse, c'est un grand territoire, souvent, qui va contribuer, et on contrôle mal cette pollution. On réussit à contrer des problèmes beaucoup plus ponctuels, associés à l'entreposage, on l'a mentionné à maintes reprises, au niveau de la production porcine maintenant, on a un entreposage qui est étanche.

4070 Maintenant la contrepartie, si on entrepose mieux, on a parfois plus de matière à épandre par la suite. Donc si on épand sur des parcelles qui sont réduites, qui sont pas suffisantes, donc il y quand même des épandages qui sont importants.

4075 On a parlé également du phénomène de mémoire du système, dans ce sens qu'assez fréquemment, les municipalités ou les territoires qui montrent des bilans phosphore qui sont excédentaires, c'est des territoires qui ont un historique de bilans phosphore qui étaient excédentaires, donc qui ont subi des épandages importants pendant de nombreuses années.

4080 Donc même si les pratiques changent depuis les dix (10) dernières années de façon beaucoup plus importante, on peut penser qu'il y a quand même cet effet qui est toujours là, et qui est associé à la richesse des sols très souvent, et qui fait en sorte que ce sera beaucoup plus progressif, beaucoup plus long, la récupération du système à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4085 Parce qu'il y a un effet de fond important, un bruit de fond, ce qu'on appelle un bruit de fond important.

PAR M. MARC SIMONEAU:

4090 Exactement. Et il y a beaucoup beaucoup de choses aussi qui contribuent à ça, la topographie du bassin versant, le type de culture, la nature des sols, le drainage, le redressement de cours d'eau. Il y a eu beaucoup de facteurs, au fil des années, qui ont fait en sorte que les territoires agricoles posent des problèmes particuliers.

4095 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

4100 Donc quand vous réussissez à dire, dans un document, dans tous les portraits qu'on a vus, que l'agriculture ou la production agricole, dans une certaine mesure, est responsable de l'état de situation de la rivière, c'est parce que vous êtes en mesure donc de dégager de l'observation et, en fait, vous avez des années de données, vous êtes en mesure de voir qu'effectivement, en plus selon certains tronçons de la rivière, qu'il y a un apport qui est significatif.

4105 **PAR M. MARC SIMONEAU:**

Exactement.

4110 Le portrait qu'on a montré montre deux (2) images un peu différentes, si on regarde le
portrait estival très souvent, et si on regarde les portraits qu'on a déposés devant la Commission
pour les audiences qu'on voit présentement, c'est que dans l'ensemble des cas, on a vécu au
cours des trois (3) dernières années des étés relativement chauds et secs, alors l'image qui se
dégageait du portrait estival, ça en était une où on avait un minimum d'apport de pollution
4115 diffuse, parce que du temps chaud, du temps sec, en pleine période de croissance, donc très
peu de ruissellement, et le vecteur de transport de la pollution diffuse qui est l'eau ne se
manifeste pas lors d'événements vraiment importants. Si bien qu'on a durant l'été, à ce moment-
là, un effet optimal de l'assainissement urbain, parce que le traitement des eaux usées se fait
très bien, on n'a pas de surcharge hydraulique au niveau des stations.

4120 Donc juste l'image estivale montre que l'assainissement urbain, à ce moment-là, est très
performant, et la qualité de l'eau qu'on retrouve en aval des rejets traités, dans les zones de
mélange, montre qu'il y a un effet vraiment satisfaisant.

4125 Ailleurs, dans les zones beaucoup agricoles, on voit que quand même, même en période
estivale, il y a quand même un effet qui fait qu'on a des concentrations qui dépassent encore les
critères de qualité, et on a vu dans le secteur de la rivière Beaurivage, les sous-bassins, les Bras
Henri, la rivière des Îles Brûlé, la rivière Boyer, donc on a une autre dynamique qui fait en sorte
que même en été, par contre, on retrouve des niveaux de concentration qui sont plus élevés.

4130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR Mme LISE AUDET:

4135 Merci madame.

J'aurais une autre question à poser à monsieur Gingras, docteur Gingras. Il nous parle
de la santé versus les odeurs, et puis les impacts des poussières et tous les pathogènes.

4140 Moi, ma belle-famille est en production porcine depuis 58 environ, et puis ils ont resté là-
dedans toute leur vie, et voilà quelques années c'était plus pénible dans les bâtiments
qu'aujourd'hui, mon beau-père est décédé voilà trois (3) ans de maladie mais pas du tout en
rapport avec le lien, si on veut, des odeurs ou des pulmonaires quelconques.

4145 Je pense qu'ils devraient commencer à penser à regarder la recherche sur la détresse
psychologique aux producteurs, lors d'impact de prix qu'on vit par période.

4150 Présentement, je suis en contact assez fréquemment avec des producteurs, je peux vous
dire que présentement, les producteurs, le stress est bien plus élevé, psychologiquement, et
même sur leur santé physique, à cause des prix qui sont à la chute et des interventions qui ne
viennent pas au bon moment.

4155 Le producteur, c'est ce qui fait que, même maintenant, décide d'aller en intégration, parce que c'est trop pénible sur sa vie tout court, et puis il aime mieux gagner moins, prendre le risque de gagner moins en étant en intégration, sur long terme, que de vivre des impacts comme il vit présentement, à attendre après des sommes d'argent qu'il sait pas quand est-ce qu'elles vont entrer ou si elles vont entrer. Il en a ras le bol.

4160 Alors je pense que ce serait plus intéressant d'avoir des recherches dans ce sens-là que sur l'impact du producteur ou du travailleur qui travaille dans les bâtiments agricoles. Je pense que la maladie est bien plus élevée sur ce taux-là que sur les autres impacts. Merci

PAR LA PRÉSIDENTE:

4165 Madame Audet, pour vous - c'est pas méchant, je voulais faire une blague - l'odeur de l'argent a plus d'effet sur vous que l'odeur du lisier.

PAR Mme LISE AUDET:

4170 Je pense qu'il y a pas seulement en production porcine que ça existe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4175 Merci madame.

4180 Alors on va s'arrêter maintenant, on va être avec vous ce soir à dix-neuf heures trente (19 h 30). Il s'agit de la dernière séance de la Commission, de cette partie de la consultation publique.

Alors on revient avec les personnes qui sont inscrites au registre et on entendra celles qui s'inscriront ce soir. À plus tard!

4185

SÉANCE AJOURNÉE AU 6 FÉVRIER 2003 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4190 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4195

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.